

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

OIBT

PROPOSITION D'AVANT- PROJET

TITRE	APPUI A LA PROMOTION ET A LA GESTION DURABLE DES FORETS COMMUNAUTAIRES DANS LA PLAINE DE L'OTI AU TOGO
NUMERO DE SERIE	PPD 203/23 Rev.1 (F)
COMITE	REBOISEMENT ET GESTION FORESTIERE
SOUMIS PAR	GOUVERNEMENT DE TOGO
LANGUE D'ORIGINE	FRANÇAIS

RESUME

Le présent avant-projet vise à faire l'état des lieux de la zone écologique I (Cf. carte en annexe) en vue de préparer un document de projet de conservation et de gestion durable des formations naturelles de la plaine de l'Oti au Togo dans l'idée force de réduire, voire supprimer les effets négatifs liés à la destruction des écosystèmes de la zone et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires. Les principaux produits seront : (i) les données des études forestières, socio-économiques, juridiques et impacts environnementales et sociales sur la zone du projet sont disponibles ; (ii) un projet d'appui à la promotion et à la gestion durable des forêts communautaires dans la plaine de l'Oti au Togo est formulé et soumis à l'OIBT.

AGENCE
D'EXECUTION Association les Amis de l'Environnement (AMEN)

GOUVERNEMENTS
COOPERANTS ---

DUREE 10 MOIS

DATE APPROXIMATIVE
DE DEBUT A DETERMINER

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT PROPOSEES	Source	Contribution en \$E.U	Equivalent en Monnaies Locales
	OIBT	117 712	
	Gouv't de Togo	52 630	
	TOTAL	170 342	

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....!ERROR!
BOOKMARK NOT DEFINED.

PART 1. CONTEXTE DE L'AVANT-PROJET.....	1
1.1 Origine et justification	1
1.2 Pertinence.....	2
1.2.1 Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT	2
1.2.2 Pertinence aux politiques du pays soumissionnaire.....	3
PART 2. JUSTIFICATION DE L'AVANT-PROJET	4
2.1. Objectifs	4
2.1.1. Objectif de développement	4
2.1.2. Objectif spécifique	4
2.2. Identification préliminaire du problème.....	4
PART.3. INTERVENTIONS DE L'AVANT-PROJET	5
3.1. Produits.....	5
3.2. Activités, apports et coûts unitaires	6
3.3. Approches et méthodes.....	13
3.4. Plan des travaux	16
3.5. Budget	17
PART 4. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE	22
4.1. Agence d'exécution et structure organique	22
4.2. Direction de l'avant-projet.....	22
4.3. Suivi et rapports.....	22
ANNEXES :	23
Annexe 1.: Profil de l'agence d'exécution	23
Annexe 2.: Tâches et responsabilités des principaux experts mobilisés par l'agence d'exécution.....	24
Annexe 3 : Cahier des charges du personnel et de consultants rémunérés par l'OIBT.....	25
Annexe 4 : Organigramme de l'Avant- projet.....	29
Annexe 5 : Cartes de la zone de l'avant-projet.....	29

Annexe 6 : Tableau de l'évaluation globale et les recommandations spécifiques du 58e Panel d'experts.

ANNEXE 7: Questionnaire de filtrage environnemental et social de l'OIBT

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AGR	: Activités Génératrices de Revenus
AIBT	: Accord Internationale des Bois Tropicaux
CAT	: Comité d'Appui Technique
CC-PNAE	: Cellule de Coordination du Plan National d'Action pour l'Environnement
CDB	: Convention sur la Diversité Biologique
AMEN	: Association les Amis de l'Environnement
CN	: Coordonnateur National
CNUCD	: Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CTP	: Conseiller Technique Principal
CVD	: Comités Villageois de Développement
DRF	: Direction des ressources forestières
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
F CFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
MARP	: Méthode Active de Recherche Participative
DIGRAP	: Diagnostic Global Rapide et Participatif
ASEG	: Analyse Socioéconomiques selon le Genre
ZOPP	: Méthode par analyse par objectif
MERF	: Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
OIBT	: Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ODEF	: Office de Développement et d'Exploitation des Forêts
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAFN	: Plan d'Action Forestier National
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNADE	: Programme National d'Actions Décentralisées de Gestion de l'Environnement
PNAE	: Plan National d'Action pour l'Environnement
TDR	: Termes de Référence
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.
UONGTO	: Union des ONG du Togo.
CGPRN	: Comité de Gestion et de Protection des Ressources Naturelles.
CLGPRN	: Comités locux de Gestion et de Protection des Ressources Naturelles.

PART 1. CONTEXTE DE L'AVANT-PROJET

1.1 Origine et justification

Les actions pour une gestion durable des ressources naturelles entreprises jusqu'à nos jours dans la zone du projet (**Cf. figure 1 et figure 2 ci-dessous**) sont très éparées et concernent seulement quelques formations naturelles isolées comme Naboulgou dans la Préfecture de la Kéran et celles de Natchitkpi dans la Préfecture de l'Oti, etc. A côté de ces actions, on note un déboisement croissant et une dégradation assez poussée du milieu. Face à cette situation, les populations des différentes localités de la plaine de l'Oti (**Cf. figure 2 ci-dessous**) ont manifesté à plusieurs occasions leur désir de reconstituer le couvert forestier de leur milieu respectif suite aux dégradations permanentes et inquiétantes de ces formations naturelles qui entravent le développement de l'économie dans la région. Leurs désirs manifestés sont motivés par la chute continue des productions de leurs principales activités agricoles et pastorales qui étaient une source importante de revenus.

C'est pourquoi les rencontres préliminaires ont eu lieu entre les populations de la zone et les autorités aussi bien de l'Association AMEN que de l'administration forestière pour discuter des problèmes de l'environnement de la plaine de l'Oti et des préoccupations des riverains. Au cours de cette assise, l'approche participative a été privilégiée et adoptée par la population. Celle-ci d'une manière générale est très consciente de l'état de dégradation de son milieu et adhère parfaitement à l'idée d'avant-projet proposée. Cet avant-projet permettra de mener des études préliminaires (études forestières, études socio-économiques, études juridiques et études d'impacts environnementales et sociales) sur la zone dans le but de disposer des données techniques en vue d'élaborer une proposition de projet crédible à soumettre à l'OIBT.

Cette proposition d'avant-projet a été examinée, validée et actualisée par le panel de l'ODEF en vue de sa soumission à l'OIBT. L'actualisation du projet a porté sur la conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT (AIBT 2006, plan d'action stratégique **2022-2026**, ligne directrice OIBT pour l'instauration de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, directive sur l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux), sur les coûts liés au personnel, à la sous-traitance, au déplacement, aux biens de consommation, aux divers, au suivi et administration du projet prévu dans le budget et sur le nombre d'année d'expérience de l'expert national de l'avant-projet à recruter.

Problèmes empêchant l'élaboration de projet

L'élaboration de cet avant-projet se justifie par le manque de données dû au caractère obsolète des études menées sur la zone couplée au non disponibilité de l'expertise sur le plan national et des moyens matériel et financier. Ce sont autant de maux qui constituent des handicaps majeurs à passer directement à la formulation de proposition de projet.

En effet l'élaboration d'une proposition de projet nécessite la disponibilité des données fiables et concrètes issues des études réalisées. Aussi, cet avant-projet permettra de renforcer les capacités humaines, matérielles et financières pour la réalisation du projet en bonne et due forme.

Figure 1: Carte illustrant la Plaine du nord incluant la plaine de l'Oti (Zone I)

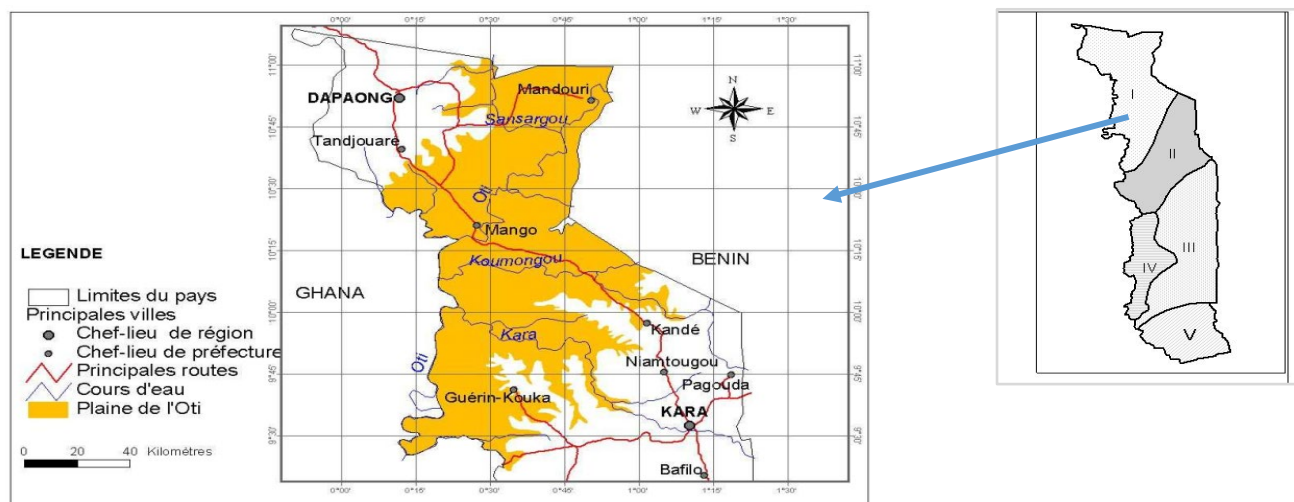
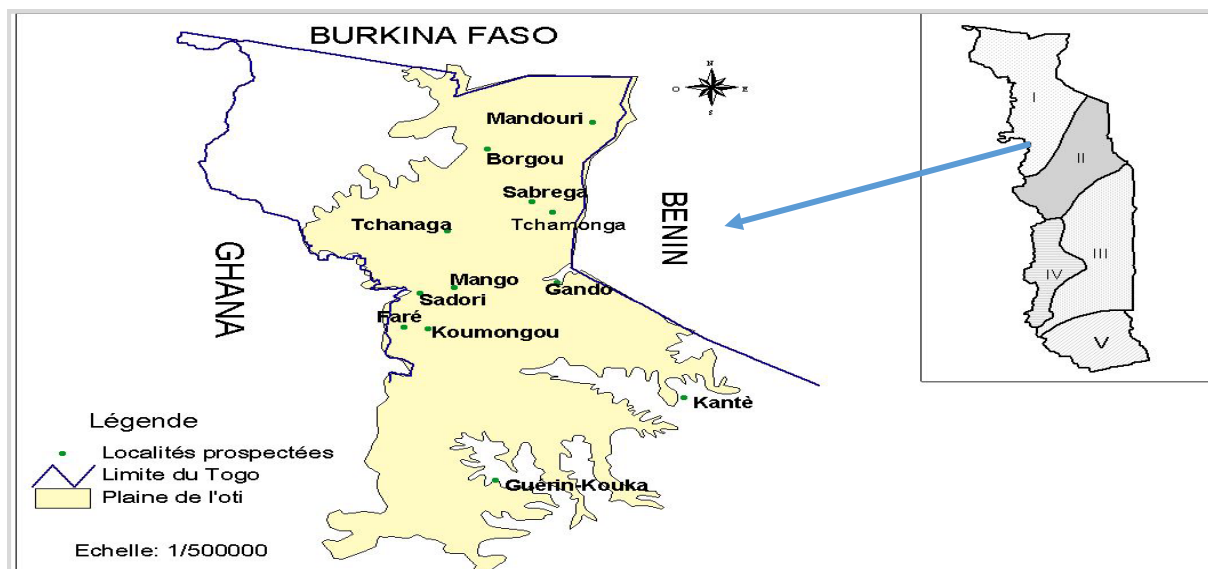


Figure 2. Carte illustrant la Zone de la plaine de l'Oti au Togo (Zone du projet).



1.2 Pertinence

1.2.1. Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT

Le présent avant-projet est en parfaite conformité avec les objectifs et priorités de l'OIBT définis dans l'article premier de l'AIBT de 2006 en ce qu'il :

(c) Contribue à un développement durable et à l'atténuation de la pauvreté ;

Les activités de cet avant-projet s'inscrivent dans la mise en œuvre de la gestion durable des forêts au Togo. En effet, le Togo a accompli des progrès remarquables par la mise en place d'un cadre favorable à la gestion durable et participative des forêts : l'adoption de la loi portant code forestier le 19 juin 2008. Ce code forestier, destiné à remédier aux insuffisances constatées dans l'application du décret de 1938, se veut le cadre légal et moderne d'un système de gestion plus participatif et plus efficace pouvant permettre d'une part à la forêt de se pérenniser et de remplir ses fonctions de sécurité écologique, d'autre part à l'industrie forestière de contribuer substantiellement au développement économique du pays et, par ailleurs aux populations riveraines de s'épanouir. Ainsi, dans une approche participative et de responsabilisation des communautés à la base, des activités non agricoles génératrices de revenus seront identifiées et mises en œuvre pour le développement du milieu.

- *(j) Encourage les membres à appuyer et à développer les activités de reboisement en bois d'œuvre tropicaux ainsi que la remise en état des terres forestières dégradées compte dûment tenu des intérêts des communautés locales qui dépendent des ressources forestières.*

Cet avant-projet permettra d'asseoir le futur projet qui mettra l'accent sur la mise en valeur des terres des forêts dégradées avec la participation motivée des communautés riveraines progressivement responsabilisées à la gestion durable de leur environnement. Ce futur projet cadre bien avec la politique nationale en matière de production de bois tropicaux et répond également à la préoccupation nationale de lutte contre la pauvreté dont l'un des objectifs est la lutte contre le déboisement et la dégradation de l'environnement.

Par ailleurs, cette proposition est liée aux priorités et activités opérationnelles énoncées dans le Plan d'action stratégique de l'OIBT (2022-2026) à travers la priorité stratégique suivante :

Priorité stratégique 3 : « Résilience, restauration et conservation ».

Freiner le déboisement et la dégradation des forêts dans le monde tropical, renforcer la restauration des paysages forestiers et la résilience des écosystèmes forestiers au changement climatique, et conserver la biodiversité des forêts et leurs services écosystémiques.

Le présent avant-projet permettra d'obtenir des données techniques des études forestières, juridiques, Socioéconomiques et d'impacts environnementales et sociales qui vont servir à élaborer le projet. La mise en œuvre de ce projet va permettre d'augmenter la production ligneuse et améliorer les terres forestières avec des incidences positives sur le climat local et avoisinant. Il permettra en outre la création de plusieurs emplois et l'induction de nouvelles activités génératrices de revenus dans le milieu. Il contribuera de ce fait à la promotion sociale de la population riveraine par la réduction de leur vulnérabilité face aux changements climatiques.

Au cours de l'exécution des études forestières et socio-économiques par les consultants lors de la mise en œuvre de l'avant-projet, les populations locales proposeront certaines AGR (Activités Génératrices des Revenus) qui leurs procurent des revenus pour leur subsistance. Ces AGR seront prises en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre du futur projet.

Cette proposition est également en conformité avec « l'élément 2-cycle des projets OIBT » des lignes directrices OIBT pour l'instauration de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

Connaissant la responsabilité des femmes, les études diagnostiques vont associer les femmes depuis l'identification et l'élaboration de ce projet. Le projet se penchera sur cette catégorie d'acteurs dans l'analyse des acteurs, la détermination des activités, le cadre logique, les démarches de mise en œuvre, etc.

Le document est aussi en conformité avec les directives de l'OIBT sur l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux, en prenant en compte les principes 1, 2 et 3, et la priorité 1 "réhabilitation des paysages dégradés", la priorité 3 "gestion communautaire des ressources naturelles et la priorité" 4 "conservation de la biodiversité dans les forêts de production".

1.2.2. Pertinence aux politiques du pays soumissionnaire

L'avant-projet, est conforme aux orientations de la politique nationale consignées dans le code forestier voté en 2008, la politique forestière adopté en 2011 et le Plan d'Action Forestier National actualisé (PAFN, 2011). En effet, ce dernier programme met l'accent sur la mise en valeur des terres des forêts classées/aires protégées et privées avec la participation motivée des populations rurales progressivement responsabilisées à la gestion durable de leur environnement.

Aussi, le Togo, à travers ce programme se propose de porter le taux de couverture forestière actuelle de 6,8% à 30% recommandé par la FAO et par là augmenter la production ligneuse en :

- Aménageant les formations végétales naturelles et reboisant les terres dégradées et/ou nouvelles.
- Appliquant les politiques nationales qui visent à l'utilisation rationnelle et à la conservation durable des ressources génétiques dans le pays.

Aussi, quatre autres plans ont-ils été élaborés et validés :

- le Programme National d'Investissement de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN)
- le Plan d'Action National pour la lutte contre la désertification (PAN/LCD),
- le Plan National de Développement (PND) ;
- Plan National de Développement Agricole (PNDA) ;
- Un Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles (CSIGERN) 2018-2022 au Togo a de même été élaboré et validé.

Par ailleurs, outre les programmes élaborés dans le cadre du Plan d'Action Forestier National (PAFN) et ceux du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), ledit projet est cohérent avec d'autres programmes nationaux tels que la lutte contre la pauvreté et la lutte contre la désertification et la dégradation des terres. Cet avant- projet cadre également avec la politique nationale pour l'équité et l'égalité de genre du Togo dont la vision est de faire du Togo un pays émergent, sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir les bénéfices de sa croissance.

Le projet ainsi élaboré qui met l'accent sur la conservation et la restauration des formations forestières existantes se rapproche des principaux projets et avant-projets exécutés ou en cours d'exécution dans le pays et financé par le truchement de l'OIBT ; il s'agit :

- Projet PD-9/99Rév. 2(F) "Aménagement durable et participatif des ressources forestières de la forêt classée de Missahoé et des collectivités villageoises environnante en vue d'une production optimale de bois d'œuvre (Kpalimé)" actuellement achevé, né de l'avant-projet PPD 11/96 Rév. 2 (F) " Identification et planification des mesures pour une gestion durable des forêts communautaires de Kloti à partir de la forêt classée de Missahoé avec la participation des communautés paysannes."
- Avant- projet PPD 136/07 Rev.1 (F) « Etude pour la conservation, l'aménagement et la gestion durable de la biodiversité des montagnes dans la région sub-septentrionale du Togo » déjà exécuté et achevé.
- Avant-projet PPD 191/18 (F) « Appui aux collectivités locales de la plaine du Mono pour la promotion et la gestion durable des forêts communautaires au Togo » exécuté et achevé en septembre 2020.

PART 2. JUSTIFICATION DE L'AVANT-PROJET

2.1. Objectifs

2.1.1. Objectif de développement

Contribuer à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers dans la plaine de l'Oti au Togo.

2.1.2. Objectif spécifique

Appuyer les collectivités locales pour la conception d'un projet de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité de la plaine de l'Oti au Togo.

2.2. Identification préliminaire du problème

La zone de la plaine de l'Oti, selon le recensement général de la population et de l'habitat¹ de 2010, abrite environ une population de 841750 habitants soit 9,21 % de la population togolaise. C'est une population essentiellement rurale à 80 % soit 802211 habitants répartie dans huit (8) préfectures à savoir : Kpendjal, Oti, Oti-sud, Kéran, Doufelgou, Kozah, Dankpen et Bassar. L'ensemble de ces préfectures appartiennent à la région de la Kara et celle des Savanes où l'incidence² de la pauvreté est de 60,2% en milieu rural contre 36,5% en milieu urbain. C'est une région agricole par excellence ; on y cultive coton, maïs, igname, arachide et riz. Cette région de la plaine de l'Oti est habitée par les peuples Tchokossi, Lamba, Kabyè, Moba, et Konkomba qui occupent respectivement les cantons de Mandouri, Koundjoaré, Borgou, Naki-est, Nagbani, Barkoissi, Galangashie, Tchanaga, Mango, Mogou, Gando, Sadori, Guérin-Kouka, Nawaré, Bapuré, Namon, Sadji, Bandjeli, Kountoiré, Kididjan, Natchitikpi, Katchalla et Agbassa.

Plus spécifiquement, les localités concernées par les activités du projet sont les suivantes : (i) Préfecture de Kpendjal pour les cantons de Mandouri, Koundjoaré, Borgou, Naki-est, Nagbani et Barkoissi; (ii) préfecture de l'Oti pour les cantons de Galangashie, Tchanaga, Mogou et Mango ; (iii) Préfecture de l'Oti-sud pour les cantons de Gando, Sadori, Gando, et Kountoiré ; (iv) Préfecture de la Kéran pour les cantons de Sagbiabou, Sadoda, Faré, Koumongou, Naboulgou, Ossacré, Atolotè, Kpessidè et Naouté ; (v) Préfecture de Dankpen pour les cantons de Takpembra, Hélota, Nali, Bapuré, Guérin-Kouka, Natchitikpi, Namon, Sadji, Nawaré ; (vi) Préfecture de Doufelgou pour le canton de Katchalla ; (vii) Préfecture de la Kozah pour le canton de Agbassa et (viii) Préfecture de Bassar pour le canton de Bandjeli. Ces localités de reboisement identifiées seront retenues après les consultations avec les communautés locales et validés par un atelier technique.

Les communautés des villages ciblés et environnants et les comités villageois de développement (CVD) participeront aux travaux de reboisement, d'élevage des plants forestiers en pépinières, d'élevage moderne des abeilles, d'élevage de volailles et de culture de contre saisons. Elles bénéficieront ainsi des effets directs du projet à travers : (i) la rémunération des travaux de reboisement, de pépinière, d'apiculture, de culture de contre saisons et d'élevage de volailles; (ii) l'installation des reboisements forestiers privés et des pépinières gérées par elle-même leur permettant d'accéder à de nouvelles ressources financières ; (iii) la vente énorme de miel de qualité et de volailles; (iv) l'amélioration de leurs revenus agricoles grâce à l'amélioration des conditions climatiques de la zone du projet.

La mission diagnostique opérée dans la zone avec l'appui des populations locales a permis à celles-ci d'exprimer leur préoccupation quant à la dégradation continue de leur milieu entravant ainsi le développement

de l'économie de la région et souhaiter la reconstitution du couvert forestier. Ce désir manifesté est motivé par la chute continue des productions de leurs principales activités agricoles et pastorales qui constituent leurs principales sources de revenus. A cet effet, l'élaboration de cet avant-projet se justifie par l'absence d'un plan de développement forestier de la plaine de l'Oti dû au caractère obsolète des études menées sur la zone couplé à la non disponibilité de l'expertise local et des moyens matériel et financier.

Les causes de ce mal sont dues à:

(i) l'exploitation abusive des ressources forestières et fauniques,
Cette exploitation abusive et non contrôlée est l'un des facteurs de déforestation au Togo dans le but de satisfaire les besoins en combustibles ligneux d'une part et en bois d'œuvre et de service d'autre part.

(ii) la pression agricole,
Les pratiques de cultures s'effectuent par des méthodes traditionnelles en occurrence la culture itinérante sur brûlis et les ceinturassions des arbres entraînant ainsi la disparition de la flore, de la faune et de la biodiversité.

(iii) les feux de brousse sauvages répétés.
Ils consomment la plupart des formations savanicoles, les forêts claires et les prairies mettant en périls les habitats et les espèces qui y sont inféodées.

Ces menaces ont pour effets:

- La disparition de certaines espèces biologiques,
- La raréfaction des produits ligneux
- La dégradation des terres forestières et la baisse de la production agricole ;
- L'accentuation de la pauvreté des populations riveraines.

PART.3. INTERVENTIONS DE L'AVANT-PROJET

3.1. Produits

Produit 1: Les données des études forestières, socio-économiques, juridiques et d'impacts environnementales et sociales sont disponibles.

Produit 2: Un projet d'appui à la promotion et à la gestion durable des forêts communautaires dans la plaine de l'Oti au Togo est formulé et soumis à l'OIBT.

3.2. Activités, apports et coûts unitaires

Produits et activités	Apports			Coûts unitaires	Source (I ou E)	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et qualité		QTE					
Produit 1: Les données des études forestières, socio-économiques, juridiques et environnementales et sociales sont disponibles.								
Activité 1.1: Sensibiliser les populations et recenser les forêts communautaires de la zone de l'avant-projet								
	Coordonnateur	mois	10	120,0	(I)	Y1	11.1	1200
	Coordonnateur	mois	20	112,0	(E)	Y1	11.1	2239
	Expert National	mois	2	750,0	(I)	Y1	31.1	1500
	Assistant Financier	mois	5	60,0	(I)	Y1	12.1	300
	Assistant Financier	mois	10	20,0	(E)	Y1	12.1	200
	Garçon de course	mois	10	15,0	(I)	Y1	12.2	150
	Garçon de course	mois	20	5,0	(E)	Y1	12.2	100
	Kits de sensibilisation	jours	25	6620,0	(I)	Y1	21	16500
	Entretien du véhicule	unités	1	298	(E)	Y1	52	298
	Carburant et lubrifiant	litres	92	10,0	(I)	Y1	51	920
	Matériel de bureau	unités	50	10,0	(E)	Y1	44.1	500
	Chef de projet	mois	10	325,0	(E)	Y1	31.3	3 250
	Communication	mois	5	25,0	(I)	Y1	53	125
Sous-total 1.1								27 282

Produits et activités	Apports			Coûts unitaires	Source (I ou E)	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et qualité		QTE					
Activité 1.2: Réaliser les études socio-économiques dans la zone de l'avant-projet	Consultant National en 2 mois	mois	3	5000,0	(I)	Y1	22	15000
	Coordonnateur	mois	10	150,0	(I)	Y1	11.1	1500
	Coordonnateur	mois	20	122,0	(E)	Y1	11.1	2439
	Assistant Financier	mois	5	100,0	(I)	Y1	12.1	500
	Assistant Financier	mois	15	20,0	(E)	Y1	12.1	300
	Garçon de course	mois	10	15,0	(I)	Y1	12.2	150
	Garçon de course	mois	15	10,0	(E)	Y1	12.2	150
	Carburant et lubrifiant	litres	92	10,0	(I)	Y1	51	920
	Entretien du véhicule	unités	1	298,0	(E)	Y1	52	298
	Communication	mois	5	25,0	(I)	Y1	53	125
Sous-total 1.2								21 382
Activité 1.3: Mener les études forestières de la zone de l'avant-projet	Consultant National en 2 mois	mois	3	7000,0	(I)	Y1	23	21000
	Coordonnateur	mois	10	300,0	(I)	Y1	11.1	3000
	Coordonnateur	mois	20	137,0	(E)	Y1	11.1	2739
	Assistant Financier	mois	5	200,0	(I)	Y1	12.1	1000
	Assistant Financier	mois	15	40,0	(E)	Y1	12.1	600
	Entretien du véhicule	unités	1	298	(E)	Y1	52	298
	Garçon de course	mois	10	40,0	(I)	Y1	12.2	400

Produits et activités	Apports			Coûts unitaires	Source (I ou E)	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et qualité		QTE					
	Garçon de course	mois	20	15,0	(E)	Y1	12.2	300
	Carburant et lubrifiant	litres	92	10,0	(I)	Y1	51	920
	Communication	mois	5	25,0	(I)	Y1	53	125
Sous-total 1.3								30 382
Activité 1.4: Conduire des études juridiques	Consultant National 1 mois	mois	2	3000,0	(I)	Y1	24	6000
	Coordonnateur	mois	5	200,0	(I)	Y1	11.1	1000
	Coordonnateur	mois	10	50,0	(E)	Y1	11.1	500
	Assistant Financier	mois	5	60,0	(I)	Y1	12.1	300
	Assistant Financier	mois	15	10,0	(E)	Y1	12.1	150
	Entretien du véhicule	unités	1	298	(E)	Y1	52	298
	Garçon de course	mois	5	20,0	(I)	Y1	12.2	100
	Garçon de course	mois	10	10,0	(E)	Y1	12.2	100
	Carburant et lubrifiant	litres	51	10,0	(I)	Y1	51	510
	Communication	mois	5	25,0	(I)	Y1	53	125
Sous-total 1.4								8 583
Activité 1.5: Faire une étude d'impact environnementale et sociale.	Consultant National en 1 mois	mois	2	3000,0	(I)	Y1	25	6000
	Coordonnateur	mois	5	200,0	(I)	Y1	11.1	1000
	Coordonnateur	mois	10	50,0	(E)	Y1	11.1	500
	Assistant Financier	mois	5	60,0	(I)	Y1	12.1	300

Produits et activités	Apports			Coûts unitaires	Source (I ou E)	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et qualité		QTE					
	Assistant Financier	mois	15	10,0	(E)	Y1	12.1	150
	Entretien du véhicule	unités	1	100	(E)	Y1	52	100
	Garçon de course	mois	5	20,0	(I)	Y1	12.2	100
	Garçon de course	mois	10	10,0	(E)	Y1	12.2	100
	Carburant et lubrifiant	litres	51	10,0	(I)	Y1	51	510
	Communication	mois	5	25,0	(I)	Y1	53	125
Sous-total 1.5								8 885
Activité 1.6: Organiser un atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes	Comité de 10 personnes en 1 jour	jour	1	3000,0	(I)	Y1	61	3 000
	Chef de projet	mois	2	20,0	(E)	Y1	31.3	40
	Coordonnateur	mois	3	100,0	(I)	Y1	11.1	300
	Coordonnateur	mois	5	60,0	(E)	Y1	11.1	300
	Expert National	mois	1	500,0	(I)	Y1	31.1	500
	Assistant Financier	mois	5	20,0	(I)	Y1	12.1	100
	Assistant Financier	mois	10	10,0	(E)	Y1	12.1	100
	Garçon de course	mois	4	25,0	(I)	Y1	12.2	100
	Garçon de course	mois	5	10,0	(E)	Y1	12.2	50
	Entretien du véhicule	unités	10	29,7	(E)	Y1	52	297
	Carburant et lubrifiant	litres	40	10,0	(E)	Y1	51	400
	Assurance	unités	1	200,0	(E)	Y1	64	200
	Communication	mois	5	25,0	(I)	Y1	53	125

Produits et activités	Apports			Coûts unitaires	Source (I ou E)	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et qualité		QTE					
Sous-total 1.6								5 512
Produit 2: Un projet d'appui à la promotion et à la gestion durable des forêts communautaires dans la plaine de l'Oti au Togo est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT.								
Activité 2.1: Elaborer une proposition de projet à transmettre à l'OIBT	Expert National	mois	10	150,0	(I)	Y1	31.1	1500
	Coordonnateur	mois	5	120,0	(I)	Y1	11.1	600
	Coordonnateur	mois	10	50,0	(E)	Y1	11.1	500
	Cadres nationaux (10 personnes en 20 jours)	jours	20	625,0	(I)	Y1	31.2	12 500
	Assistant Financier	mois	5	60,0	(I)	Y1	12.1	300
	Assistant Financier	mois	10	20,0	(E)	Y1	12.1	200
	Garçon de course	mois	10	10,0	(I)	Y1	12.2	100
	Garçon de course	mois	20	5,0	(E)	Y1	12.2	100
	Entretien du véhicule	unités	10	29,7	(E)	Y1	52	297
	Carburant et lubrifiant	litres	92	10,0	(I)	Y1	51	920
	Communication	mois	5	25,0	(I)	Y1	53	125
Sous-total 2.1								17 142
Activité 2.2: Organiser un séminaire de validation des résultats de l'avant-projet	30 participants en 2 jours	jours	2	1500,0	(E)	Y1	62	3 000
	Coordonnateur	mois	3	100,0	(I)	Y1	11.1	300
	Coordonnateur	mois	5	40,0	(E)	Y1	11.1	200
	Expert National	mois	1	500,0	(I)	Y1	31.1	500

Produits et activités	Apports			Coûts unitaires	Source (I ou E)	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et qualité		QTE					
	Assistant Financier	mois	5	20,0	(I)	Y1	12.1	100
	Assistant Financier	mois	5	20,0	(E)	Y1	12.1	100
	Comité d'évaluation (10 pers.en 3 jours)	jours	3	1000,0	(I)	Y1	63	3 000
	Garçon de course	mois	4	25,0	(I)	Y1	12.2	100
	Garçon de course	mois	10	10,0	(E)	Y1	12.2	100
	Entretien du véhicule	unités	10	29,7	(E)	Y1	52	297
	Carburant et lubrifiant	litres	40	10,0	(I)	Y1	51	400
	Fournitures de bureau	unités	1	500,0	(I)	Y1	54	500
	Matériel de bureau (Photocopieuse)	unités	1	1000,0	(I)	Y1	44.1	1000
	Communication	mois	5	25,0	(I)	Y1	53	125
Sous-total 2.2								9 722
Activité 2.3: Elaborer les rapports de l'avant-projet	Coordonnateur	mois	5	120,0	(I)	Y1	11.1	600
	Coordonnateur	mois	15	20,0	(E)	Y1	11.1	300
	Chef de projet	mois	10	325,0	(E)	Y1	31.3	3 250
	Expert National	mois	5	200,0	(I)	Y1	31.1	1000
	Assistant Financier	mois	5	40,0	(I)	Y1	12.1	200
	Assistant Financier	mois	5	40,0	(E)	Y1	12.1	200
	Aménagement bureau	unités	5	1960,0	(E)	Y1	41	9 800

Produits et activités	Apports			Coûts unitaires	Source (I ou E)	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et qualité		QTE					
	Fournitures de bureau	unités	10	150	(I)	Y1	54	1 500
	Ordinateur	unités	2	1000,0	(I)	Y1	44.1	2000
	Audit	unités	1	2000,0	(I)	Y1	65	2 000
Sous-total 2.3								20 850
TOTAL								149 740

3.3. Approches et méthodes

Le présent avant-projet se propose de faire un état des lieux sur ces écosystèmes de plaine d'importance nationale dans le but de disposer d'une base de données en vue d'élaborer une proposition de projet de conservation et de gestion durable de ces écosystèmes.

Le projet sera exécuté avec la participation de tous les acteurs impliqués dans l'élaboration du projet à savoir les populations, les ONG locales et l'administration forestière, l'agriculture, les affaires sociales et autres acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles. Un accent particulier sera mis sur la sensibilisation des populations pour susciter leur engouement, leur disponibilité et leurs attentes vis à vis du futur projet **qui répond aux principes et normes environnementaux et sociaux de l'OIBT (NES 1, NES 2, NES 3, NES 4, NES 5, NES 6, NES 7).**

Les communautés des villages ciblés et environnants, les CVD participeront aux travaux de reboisement, de production des plants forestiers, d'apiculture et d'aviculture. Elles bénéficieront ainsi des effets directs du projet à travers: (i) La rémunération des travaux de reboisement, de pépinière, d'apiculture et d'élevage de volailles. (ii) L'installation des reboisements forestiers privés et des pépinières gérées par elle-même leur permettant d'accéder à de nouvelles ressources financières ; (iii) La vente énorme de miel de qualité et de volailles améliorés; (iv) L'amélioration de leurs revenus agricoles grâce à l'amélioration des conditions climatiques de la zone du projet. Les communes de Mandouri, de Mango, de Kanté et de Guérin-Kouka, par leur proximité tireront des avantages économiques du futur projet avec l'installation de son siège et la consommation d'une partie des revenus dépensés. L'état togolais à travers son administration forestière, se donne une méthodologie pour mieux gérer son domaine forestier. Il disposera des éléments pour l'exécution de nouveaux projets dans l'avenir.

Le futur projet permettra la reconstitution de la couverture forestière avec des incidences positives sur le climat local et avoisinant. Il permettra aussi la création de plusieurs emplois (distribution de revenus) et l'induction de nouvelles activités génératrices de revenus dans le milieu. Il contribuera de ce fait à la promotion sociale de la population riveraine.

Il faut noter que toutes les activités dans le futur projet seront précédées des consultations de tous les acteurs concernés notamment les CVD, les organisations à la base, les populations, etc. A cet effet, un CGPRN avec la direction du futur projet est créé. Son rôle exact est discuté au moment de sa création, c'est à dire au démarrage du futur projet. Voici quelques idées sur la manière dont le CGPRN pourrait intervenir : (1) Il prépare son règlement de fonctionnement ; (2) Il participe à la confirmation des zones d'utilisation proposé par la carte d'affectation des terres et à la préparation du règlement d'utilisation ; (3) Il organise la surveillance de la mise en application des règles d'utilisation par zone d'affectation des terres ; (4) Il participe à la planification et à l'organisation des travaux de reboisement ; (5) Il organise la protection des forêts communautaires contre les feux, les coupes de bois illicites, le braconnage ; (6) Il discute, propose et soutien les mesures de promotion des reboisements ; (7) Il participe au choix des intervenants extérieures. Au CGPRN siège deux représentants par village, le représentant du préfet (DR de l'environnement), un représentant des Affaires sociales et le coordinateur du projet (pendant la période du projet). En fonction de l'ordre du jour d'autres représentants peuvent être invités. Le CGPRN devrait se réunir 3 à 4 fois/an au moins, plus souvent au moment du démarrage du projet. Le CGPRN sera soutenu par les CLGPRN représentant les cantons ciblés. Leur rôle et leur fonctionnement sont discutés et décidés entre le CGPRN et les cantons. Les CLGPRN décident sur leur composition et la répartition des droits et obligations. La production de plants forestiers est assurée par la population et peuvent solliciter des appuis techniques des services forestiers, d'assistance aux achats de graines forestières et de matériel.

Compte tenu du fait que les formations forestières de la zone de l'avant-projet appartiennent aux populations riveraines, la notion de forêt communautaire s'appliquerait mieux dans un tel contexte si les communautés concernées ont l'assurance que leurs intérêts seront respectés et que les revenus provenant des produits et autres services issus de ces forêts communautaires seront partagés de manière équitable. Pour se faire, le responsable technique de l'avant-projet, les représentants locaux de l'administration forestière ainsi que les ONG de développement communautaire œuvrant dans ces régions devront assister les communautés villageoises à former des entités juridiques qui peuvent être des Associations, des Coopératives, des Groupes d'Initiatives Communes (GIC) ou des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) pour la gestion de ces forêts. Des réunions de sensibilisation et de concertation pour la création et la gestion des forêts communautaires, ciblant chaque composante de la communauté seront organisées par les responsables de l'association AMEN et de l'administration forestière afin d'assurer la participation de tous les membres de la communauté et de définir les objectifs et usages prioritaires de ces forêts.

L'exécution des travaux débutera par une phase préliminaire qui sera consacrée à la revue de littérature et une phase de terrain qui sera consacrée à une prospection de terrain. Aussi, quelques données climatiques plus récentes pourront, dans la mesure du possible, être recherchées auprès de la Direction de la Météorologie Nationale afin d'actualiser les caractéristiques climatiques de la zone d'étude.

Des recherches seront également effectuées sur divers sites Web (CITES, UICN, OIBT, FAO, PNUD, etc.), ce qui permettra d'identifier les espèces menacées de disparition et celles qui doivent être prioritairement prises en compte dans le programme d'aménagement à envisager.

a) Approche participative

L'approche participative a précisément, pour objectif général d'impliquer et d'associer de manière étroite les populations dans le diagnostic, l'identification, la programmation, la mise en œuvre et le suivi des actions à mener au niveau local et de définir les responsabilités des différents partenaires dans le suivi et la gestion. Elle conduit à une gestion concertée des solutions retenues en vue de répondre aux besoins et attentes des populations locales. Elle vise, en définitive, l'amélioration des conditions de vie des populations tout en assurant le développement local sur une base durable à leur profit.

A cet effet plusieurs méthodes peuvent être utilisées telles que : MARP, DIGRAP, PCESH, ASEG, ZOPP.

Au cours de l'exécution de cet avant-projet, l'utilisation de la méthode MARP conviendrait mieux car elle n'a cessé de faire l'unanimité quant à sa contribution à l'amélioration des techniques de diagnostic, de planification et d'évaluation dans le monde rural en particulier. Ce succès est incontestablement dû au fait qu'elle est basée sur le savoir local et une équipe pluridisciplinaire d'intervenants utilisant une panoplie d'outils flexibles suscitant la participation des populations concernées. Ces outils peuvent être regroupés en trois principaux groupes à savoir :

- Les outils de collecte participative de l'information ;
- Les outils de planification participative ;
- Les outils de suivi évaluation participative.

En outre, la méthode ZOPP sera utilisée lors de l'atelier de validation des résultats des études de cet avant-projet. C'est sur la base des résultats de cet atelier qu'une proposition de projet futur sera élaborée en prenant en compte tous les intérêts et attentes de toutes les parties prenantes, notamment ceux des populations riveraines concernées. Les résultats du futur projet permettront à long terme d'améliorer leurs conditions et cadre de vie, tout en contribuant à une utilisation rationnelle des ressources biologiques disponibles.

Quoique l'élaboration de l'avant-projet ait été fondée sur les préoccupations des populations riveraines de la plaine de l'Oti, il faudrait, au cours de la mise en œuvre des activités dudit avant-projet, mettre un accent particulier sur certaines catégories d'acteurs, notamment les propriétaires terriens qui penseront que la mise en valeur de leurs terres pour le compte de la communauté leurs ferait perdre à terme ces terres. Ce problème fondamental doit amener l'équipe de l'avant-projet à accentuer la sensibilisation en impliquant fortement la chefferie traditionnelle. A cet effet, un atelier de concertation avec les propriétaires terriens de la zone de l'avant-projet peut être organisé pour obtenir l'accord de ceux-ci afin de garantir la réussite du futur projet.

Il faut noter également que les populations bénéficiaires de l'avant-projet participeront activement aux enquêtes des études réalisées et enverront leurs représentants aux ateliers. Ceci permettra aux populations de prendre conscience du développement de leur milieu et d'échanger sur le problème foncier.

Le dynamisme créé depuis la phase d'identification des goulots d'étranglement et de conception de l'avant-projet va se poursuivre au cours de la phase des études sur le terrain jusqu'à la préparation du futur projet. En effet, les ONGs vont continuer à travers leurs activités de renforcement des capacités organisationnelles des populations de façon à ressortir des informations pertinentes et à baliser le chemin pour les consultants. Tous ces travaux seront capitalisés à travers un atelier de concertation et d'échange entre les différents acteurs de façon à maintenir la confiance et raffermir l'engagement des uns et des autres dans le cadre de la mise en œuvre du futur projet.

b) Prospection de terrain

- Inventaire des formations végétales et de la flore de la zone

Il se fera suivant des transects à travers des points ciblés dans le secteur d'étude qui traverseront diverses zones humides retenues ; les espèces végétales seront relevées en présence – absence et quelques paramètres (strates, types biologiques, etc.) seront pris en compte. Des placeaux supplémentaires seront réalisés dans lesquels, les espèces seront relevées comme précédemment.

Les caractères du milieu à savoir, degrés d'humidité, profondeur des eaux libres (mares, retenues d'eau, barrages, etc. abritant une diversité floristique), types de sols, etc. seront notés.

- Inventaire de la faune

Les méthodes suivantes seront utilisées, les informations recherchées concernant :

- ⇒ L'identification de l'espèce ;
- ⇒ L'effectif des populations ;
- ⇒ La structure des groupes ;
- ⇒ Les indices de présence ;
- ⇒ Le comportement des groupes

- Observation directe (technique des transects)

Des recensements sont faits, à pieds ou à des observations type "affûts". Il s'agit d'une méthode directe dont le principe est de noter tous les contacts visuels et auditifs qu'on a avec les animaux. Les observations sont faites à l'œil nu ou à l'aide de jumelles (8X) autour des sites potentiels que sont les mares, les cours d'eau et tout le long du "tracé" considéré comme un transect.

S'agissant des Poissons, nous nous contenterons d'éventuelles pêches réalisées par les autochtones qui ont utilisés les méthodes suivantes : la pêche à l'épervier, la pêche à la ligne, la pêche au filet maillant dormant et les nasses.

- Méthode des quadrats

Elle consiste à une délimitation d'une surface de 25 m² ou de 100 m² sur laquelle respectivement les trous des gélasimes africains et des crustacés ont été dénombrés. L'objectif visé est d'estimer l'abondance de ces espèces.

c) Enquêtes ethnobotaniques et ethnozoologiques

Il s'agira de réaliser des enquêtes dans le but de connaître l'intérêt de ces écosystèmes ainsi que les différentes espèces végétales et animales pour les populations des localités ciblées. Il sera donc question de rencontrer les paysans, les pêcheurs, les commerçants, les éleveurs, etc. dans le but de dresser la liste des zones humides de leur localité avec leurs utilisations et leurs ressources animales et végétales d'une part et des diverses activités anthropiques ayant des impacts ou non sur ces écosystèmes d'autre part. Ces enquêtes permettront de connaître l'importance de ces zones humides dans la localité. Des questionnaires préparés pour la circonstance permettront entres autres, d'aborder les possibilités de conservation et d'aménagement de ces zones riches en diversité biologique.

d) Proposition d'un modèle d'aménagement participatif de la zone ciblée

Les zones de la plaine de l'Oti n'ont jamais bénéficié, sinon à notre connaissance, de programme d'aménagement. Or, le secteur est occupé par diverses formes de zones humides, mares, retenues d'eau, toutes riches en diversité biologique relativement utile en fonction de l'importance des populations riveraines de chacune de ces zones.

Face à une telle situation, un plan d'aménagement de ces zones dépendra donc de l'intérêt que chaque population riveraine tire de ces écosystèmes et de l'importance nationale que peut revêtir la conservation de ces milieux. Il sera donc organisé une rencontre de sensibilisation et d'information avec les populations des terroirs ciblés où une possibilité de conservation et d'aménagement de ces écosystèmes se fait sentir. La parole sera donnée en premier lieu aux populations qui indiqueront le bien-fondé de ces écosystèmes dans leurs milieux (intérêts, causes et conséquences de leur dégradation, puis les solutions qu'elles préconisent). Ensemble, un consensus sera trouvé pour un aménagement de chacune des aires retenues.

e) Cartographie des formations végétales de la zone

La démarche méthodologique pour la cartographie des formations des zones ciblées reposera sur le Système d'Information Géographique (SIG) couplé à la télédétection. Il s'agira dans un premier temps de rechercher et rassembler tous les documents planimétriques portant sur la zone d'étude. Les cartes existantes, les photographies aériennes et images satellites (si possible) seront documentées. Dans un second temps nous procéderons à la récupération des fonds cartographiques (topographie, infrastructure, réseau hydrographique, type de sol, localité, limites administratives, etc.) sur les cartes existantes. Des classifications numériques ou visuelles seront effectuées à partir des images satellites ou des photos aériennes, ce qui nous permettra de dresser les cartes brutes. Celles-ci seront ensuite validées après les vérifications de terrain à l'aide du GPS. L'intégration des informations complémentaires (occupation du sol, activités humaines, état des sols, état de la

végétation, etc.) permettra d'élaborer la carte d'aménagement des formations des zones cibles. Les travaux cartographiques se feront à l'aide du logiciel ARCGIS.

f) Analyses des données

Les données recueillies seront introduites par Excel à l'ordinateur et soumises à une analyse multi variable avec un logiciel spécialisé (Community Analysis Package, 2002 par exemple) dans le but de définir les formations reconnues d'une part et les groupements végétaux au sein de chaque formation identifiée. Les résultats de cette analyse confirmeront ou compléteront les données déjà existantes.

La liste floristique établie sera comparée avec celle des travaux antérieurs afin de déterminer les espèces rares ou endémiques de la zone.

Les formations identifiées ainsi que la diversité floristique et faunique seront comparées avec celles des écosystèmes semblables ailleurs dans le monde tropical, en vue de dégager si possible, la spécificité des zones de la plaine de l'Oti.

3.4. Plan des travaux

Produits et activités	Partenaires Responsables	Calendrier (mois)									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Produit 1 : Les données des études forestières, socioéconomiques, juridiques et d'impacts environnementales et sociales sont disponibles.											
Activité 1.1. Sensibiliser les populations et recenser les forêts communautaires de la zone de l'avant-projet	CN/AMEN/DRF/CT A/CVD										
Activité 1.2. Mener les études forestières.	Consultant										
Activité 1.3. Réaliser les études socio-économiques	Consultant										
Activité 1.4. Conduire les études juridiques	Consultant										
Activité 1.5 Faire les études d'impacts environnementales et sociales	Consultant										
Activité 1.6. Organiser un atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes.	CN/AMEN/DRF/CT A										
Produit 2: Un projet d'appui à la promotion et à la gestion durable des forêts communautaires dans la plaine de l'Oti au Togo est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT											
Activité 2.1. Organiser un séminaire de validation des résultats de l'avant-projet.	CN/AMEN/DRF/CT A										
Activité 2.2. Elaborer les rapports de l'avant-projet.	EN/CN										
Activité 2.3. Elaborer une proposition de projet à soumettre à l'OIBT pour financement.	CN/DRF										

EN= Expert National ; CN= Coordonnateur National ; CTA= Comité d'Appui Technique ; DRF=Direction des Ressources Forestières

3.5. Budget

Budget du projet annualisé : récapitulatif

	Rubrique budgétaire	In put	unit cost	TOTAL	Année 1
10	Personnel du Projet				
	1.1 Experts nationaux (long terme)				
	1.1.1. Coordonnateur	10 hm	1400	14 000	14 000
	1.2.1 Assistant financier	10 hm	510	5 100	5 100
	12.2 <u>Garçon de course</u>	<u>10 hm</u>	<u>220</u>	<u>2 200</u>	<u>2 200</u>
	19. Total rubrique			21 300	21 300
20	Sous-traitance				
	2.1 Kits de sensibilisation	25 j	660	16 500	16 500
	2.2 Consultant socioéconomiques	3 hm	7 000	21 000	21 000
	2.3 Consultant en études forestières	3 hm	5 000	15 000	15 000
	2.4 Consultant des études juridiques	2 hm	3 000	6 000	6 000
	2.5 Consultant des études d'impacts environnementales et sociales	2 hm	3 000	6 000	6 000
	2.9 Total rubrique			64 500	64 500
30	Déplacements				
	3.1 Allocation de séjour				
	31.1 Expert national	10 hm	500	5 000	5 000
	31.2 Autres Cadres nationaux y compris CAT	50 hj	250	12 500	12 500
	31.3 Chef du projet			0	0
	31.4 Garçon de course	10 hj	650	6 500	6 500
	39. Total rubrique			24 000	24 000
40	Biens d'équipement				
	41. Locaux	10	980	9 800	9 800
	44. Biens d'équipement				
	44.1 Matériel de bureau	10 hm	400	4 000	4 000
	44.1 Matériel de bureau (ordinateur-Desk+PC)	03	500	1 500	1 500
	49 Total rubrique			15 300	15 300
50	Biens de consommation				
	51. Matières premières (Carburant)	18500 l	1,0	18 500	18 500
	52. Entretien et Pièces de rechange	10 hm	230	2 300	2 300
	53. Réseaux et services (communication)	10 hm	100	1 000	1 000
	54. fournitures de bureau	10 hm	280	2 000	2 000
	59. Total rubrique			12 440	12 440
60	Divers				
	61. Rapports et reprographie	2 hm	750	1 500	1 500
	62. Atelier de restitution des résultats des études	1j	3 000	3 000	3 000
	63. Evaluation de la proposition de projet par le Panel ODEF	1j	1 000	1 000	1 000

	Rubrique budgétaire	In put	unit cost	TOTAL	Année 1
	64. Séminaire national d'évaluation des résultats des études avec les parties prenantes.	1j	5 000	5 000	5 000
	65. Assurance	10 hm	170	1 700	1 700
	66. Audit	1hm	2 000	2 000	2 000
	69. Total rubrique			12 200	18 200
-	Total partiel			149 740	149 740
70	Frais de gestion locaux				
	71. Frais de gestion de l'agence d'exécution			5 990	5 990
	79. Total rubrique			5 990	5 990
80	Suivi et administration du projet				
	81. Suivi et examen OIBT			2 000	2 000
	82. Frais dévaluation OIBT à mi-parcours,			-	-
	83. Frais d'appui au programme (12% sur les postes 10 à 82 ci-dessus)			12 612	12 612
	89. Total rubrique			14 612	14 612
100	TOTAL GENERAL			170 342	170 342

Budget du projet annualisé par source-OIBT

	Rubrique budgétaire	In put	unit cost	TOTAL	Année 1
10	Personnel du Projet				
	1.1 Experts nationaux (long terme)				
	1.1.1. Coordonnateur	10 hm	950	9 500	9 500
	1.2.1 Assistant financier	10 hm	310	3 100	3 100
	Total rubrique			12 600	12 600
20	Sous-traitance				
	2.1 Kits de sensibilisation	25 j	420	10 500	10 500
	2.2 Etudes forestières et fauniques	3 hm	7 000	21 000	21 000
	2.3 Etudes socioéconomiques	3 hm	5 000	15 000	15 000
	2.4 Etudes juridiques	2 hm	3 000	6 000	6 000
	2.5 Etudes d'impacts environnementales et sociales	2 hm	3 000	6 000	6 000
	2.9 Total rubrique			58 500	58 500
30	Déplacements				
	3.1 Allocation de séjour				
	31.1 Expert national	10 hm	500	5 000	5 000
	31.2 Autres Cadres nationaux	50 hj	250	12 500	12 500
	31.3 Chef du projet				
	Total rubrique			17 500	17 500
40	Biens d'équipement				
	41. Locaux			0	0

	Rubrique budgétaire	In put	unit cost	TOTAL	Année 1
	44. Biens d'équipement				
	44.1 Matériel de bureau	1	4 000	4 000	4 000
	49. Total rubrique			4 000	4 000
50	Biens de consommation				
	53. Réseaux et services (communication)	10 hm	100.	1 000	1 000
	54. fournitures de bureau	10 hm	200	2 000	2 000
	59. Total rubrique			3 000	3 000
60	Divers				
	61. Rapports et reprographie	1		1 500	1 500
	62. Atelier de restitution des résultats des études	1j	3000	3 000	3 000
	63. Evaluation de la proposition de projet par le Panel ODEF	1j	1000	1 000	1 000
	64. Assurance			0	0
	65. Audit	1	2000	2 000	2 000
	69. Total rubrique			7 500	7 500
	Total partiel			103 100	103 100
80	Suivi et administration du projet				
	81. Suivi et examen OIBT			2 000	2 000
	82. Frais dévaluation OIBT à mi-parcours, final et ex-post				
	83. Frais d'appui au programme (12% sur les postes 10 à 82 ci-dessus)			12 612	12 612
	89. Total rubrique			14 612	14 612
100	TOTAL GENERAL			117 712	117 712

Budget du projet annualisé : part du Gouvernement hôte

	Rubrique budgétaire	In put	unit cost	TOTAL	Année 1
10	Personnel du Projet				
	1.1 Experts nationaux (long terme)				
	1.1.1. Coordonnateur	10 hm	450	4 500	4 500
	1.2.1 Assistant financier	10 hm	200	2 000	2 000
	12.2 Garçon de course	10 hm	220	2 200	2 200
	19. Total rubrique			8 700	8 700
20	Sous-traitance				
	2.1 Kits de sensibilisation			6 000	6 000
	29. Total rubrique			6 000	6 000
30	Déplacements				
	3.1 Allocation de séjour				
	31.3 Chef du projet	10	650	6 500	6 500
	39. Total rubrique			6 500	6 500

	Rubrique budgétaire	In put	unit cost	TOTAL	Année 1
40	Biens d'équipement				
	41. Locaux	10	980	9 800	9 800
	44. Biens d'équipement				
-	44.1 Matériel de bureau		-	1 500-	1 500-
	49. Total rubrique			11 300	11 300
50	Biens de consommation				
	51. Matières premières (Carburant)	8 000	1	8 000	8 000
-	52. Entretien et Pièces de rechange	10	144	1 440	1 440
	59. Total rubrique			9 440	9 440
60	Divers				
-	62. Séminaire d'évaluation	1	3 000,00	3 000	3 000
-	64. Assurance	1	1 700,00	1 700	1 700
	69. Total rubrique			4 700	4 700
	Total partiel			46 640	46 640
70	Frais de gestion locaux				
	71. Frais de gestion de l'agence d'exécution			5 990	5 990
	79. Total rubrique			5 990	5 990
100	TOTAL GENERAL			52 630	

Budget général du projet par activité et rubrique (en dollars EU)

	Rubriques budgétaires													
PRODUITS / ACTIVITÉS + Dépenses non liées à une activité	10. Personnel du projet		20. Sous- traitance		30. Dépla- cements		40. Biens d'équipement		50. Biens de consommation		60. Miscel- laneous		An- née	TOTAL GÉNÉRAL
Produit 1: Les données des études forestières, socio-économiques, juridiques et environnementales sont disponibles.														
Activité 1.1. Sensibiliser les populations et recenser les FC de la zone du projet.	4 500,00	IE	16 500,00	I	19 000,00	IE	11 200,00	E	1 100,00	IE	-		Y1	52 300,00
Activité 1.2. Réaliser les études socio-économiques	5 500,00	IE	15 000,00	I	-	-	-	I	3 200,00	IE	-		Y1	23 700,00
Activité 1.3. Mener les études forestières	6 550,00	IE	21 000,00	I	-	-	-	I	3 350,00	IE	-		Y1	30 900,00
Activité 1.4. Conduire les études juridiques	2 100,00	IE	6 000,00	I	-	-	-	I	1 200,00	IE	-		Y1	9 300,00
Activité 1.5 Faire les études d'impacts environnementales et sociales	2 100,00	IE	6 000,00	I	-	-	-	I	1 200,00	IE	-		Y1	9 300,00
Activité 1.6. Organiser un atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes.	550,00	IE	-	I	-	IE	-	I	500,00	IE	-	I	Y1	4 050,00
Total partiel 1	21 300,00	#	64 500,00	#	19 000,00	#	11 200,00	#	10 550,00	#	3 000,00		-	129 550,00
Produit 2: Un projet d'appui à la promotion et à la gestion durable des forêts communautaires dans la plaine de l'Oti au Togo est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT.														
Activité 2.1. Elaborer une proposition de projet à soumettre à l'OIBT pour financement.	1 800,00	IE	-	-	3 200,00	I	-	I	998,00	IE	-		Y1	5 998,00
Activité 2.2. Organiser un séminaire de validation des résultats de l'avant-projet	850,00	IE	-	I	200,00	I	800,00	I	992,00	IE	3 000,00	I	Y1	5 842,00
Activité 2.3. Elaborer les rapports de l'avant-projet.	2 050,00	IE	-	-	1 600,00	IE	1 800,00	E	1 400,00	I	1 500,00	I	Y1	8 350,00
Total partiel 2	4 700,00		-		5 000,00		2 600,00		3 390,00		4 500,00		-	20 190,00
Total partiel (OIBT)	12 600,00		58 500,00		17 500,00		4 000,00		3 000,00		7 500,00			103 100,00
Total partiel (Agence d'Exécution)	8 700,00		6 000,00		6 500,00		11 300,00		9 440,00		4 700,00			46 640,00
Total partiel (Autres)	-		-		-		-		-		-		-	-
TOTAL (OIBT+AE sans les frais)	21 300,00		64 500,00		24 000,00		15 300,00		12 440,00		18 200,00			149 740,00

I= Contribution de l'OIBT ; E= Contribution de l'agence d'exécution / du gouvernement hôte.

PART 4. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Agence d'exécution et structure organique

Le projet sera piloté par un comité composé du Coordonnateur National nommé par l'Association AMEN et d'un Expert National recruté. Ce Comité de pilotage veillera à l'exécution des différentes études menées par des consultants.

Le Coordonnateur sera appuyé par un Comité d'Appui Technique qui sera composé de :

- Un(e) Représentant(e) du ministère de l'environnement et des ressources forestières ;
- Un(e) Représentant(e) du Ministère en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ;
- Un(e) Représentant(e) du point focal de l'OIBT au Togo ;
- Un(e) Représentant(e) de la Direction des ressources forestières.
- Un(e) Représentant(e) de la Direction de l'environnement.
- Un(e) Représentant(e) de l'association AMEN ;
- Un(e) Représentant(e) de l'union des ONG du Togo (UONGTO).

Ce Comité d'Appui Technique a pour tâche l'examen des rapports d'activités. Les femmes seront privilégiées dans la constitution dudit comité. Explicitement, ce comité est composé des services suivants : La direction des ressources forestières qui joue le rôle de supervision ; la direction de l'agriculture ; la direction de l'environnement ; l'ODEF et l'UONGTO. Il est chargé d'évaluer les offres pour le recrutement d'un expert national et des consultants en études forestières, études socioéconomiques, études juridiques, études d'impacts environnementales et sociales. Il effectuera également des missions de sensibilisation des communautés de la zone de l'avant-projet. Enfin, ce comité aura pour tâche d'évaluer les rapports des consultants pour la finalisation de ces rapports. L'agence de supervision veillera au déroulement et décaissement des fonds pour l'exécution des activités dudit avant-projet.

4.2. Direction de l'avant-projet

Le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières est le représentant du gouvernement auprès de l'OIBT. A cet effet, il veillera à la nomination du Coordonnateur National de l'avant-projet proposé par l'association « Les Amis de l'Environnement » (AMEN) représentant la Direction dudit avant-projet. Il veillera aussi au recrutement des consultants nationaux et à la participation des divers services et ONG et autres parties prenantes concernées par la mise en œuvre de l'avant-projet.

L'association AMEN sera appuyée techniquement par la Direction des Ressources Forestières étant donné qu'elle est statutairement chargée de la gestion des forêts au Togo.

Trois structures des populations locales seront associées dans le futur projet. Il s'agit :

- Structure de gestion locale des forêts communautaires.
- Comités villageois de gestion pour le développement communautaire.
- Comités villageois de suivi et d'entretiens des forêts communautaires.

4.3. Suivi et rapports

Suivi et évaluation :

Pour un bon suivi de l'avant-projet, il sera mis en place un Comité d'Appui Technique (voir ci-dessus) qui aura pour mission d'évaluer les rapports des différents consultants et de l'Expert National. Des réunions du Comité d'Appui Technique auront lieu chaque fois que les rapports préliminaires sont soumis et feront l'objet de compte rendu. Le Point Focal de l'OIBT au Togo aura aussi un droit de suivi sur la mise en œuvre dudit avant-projet.

Rapports :

Le Coordonnateur National préparera des chronogrammes et des rapports d'activités pour l'OIBT avec copie au Point Focal de l'OIBT au Togo.

A cet effet, deux rapports techniques seront rédigés par le Coordonnateur National pour l'OIBT avec copie au Point Focal, notamment :

- Un rapport d'avancement sera produit selon les procédures de l'OIBT ;
- Un rapport d'achèvement de l'avant-projet suivant les directives de l'OIBT donnant les conclusions et les recommandations. Ce rapport sera également accompagné du rapport d'audit financier dudit avant-projet.

ANNEXES :

ANNEXE 1. PROFIL DE L'AGENCE D'EXÉCUTION

1) Historique :

- *Nom et adresse du siège et descriptif de la mission*

AMEN a son siège à Adéticopé - rue des cocotiers, S/C BP: 30327 Tél : +228 90 35 91 35

- *Année de création : Mars 2001*
- *Année d'obtention de récépissé Janvier 2005*
- *Domaine de spécialité : Education, Environnement et santé*
- *Organigramme :*

L'association « Les Amis de l'Environnement » (AMEN) est une organisation qui œuvre pour le développement à la base et affiliées à des regroupements d'O.N.G. Elle est l'organe de conception, de coordination et d'application de la politique de développement à la base dans le domaine de l'agriculture, de l'environnement et de la nature, en particulier des ressources forestières. A cet effet, elle est chargée de :

- (i) la protection et restauration des écosystèmes forestiers ;
- (ii) la lutte contre la dégradation de la fertilité des sols, la lutte contre la désertification ;
- (iii) la lutte contre la dégradation de la zone côtière et de l'écosystème lagunaire ;
- (iv) la sensibilisation des populations à la protection de leur environnement ;
- (v) l'initiation des jeunes dans l'entrepreneuriat ; etc.

Organisation :

Elle comprend au niveau central :

- L'Assemblée Générale ;
- Le Conseil d'Administration ;
- Le Bureau Exécutif.

Le bureau exécutif est composé de :

Un Président,
Un Secrétaire Général,
Un Trésorier Général

Au niveau déconcentré, la coordination de ses activités est assurée par les antennes dans chaque région. Actuellement ces antennes sont au nombre de trois à savoir :

- Antenne Kara pour la région de la Kara,
- Antenne Blitta pour la région Centrale et des Plateaux,
- Antenne de la région Maritime est assurée par le siège basé à Adéticopé Lomé.

AMEN entreprend ces projets de développement à travers leurs antennes locales représentées dans certaines régions du territoire national. Sous l'impulsion de son bureau directeur, elle a très tôt après sa création entamée les tâches qu'elle s'est fixée à travers ses objectifs:

- Lutter contre la désertification,
- Protéger et restaurer les écosystèmes forestiers,
- Lutter contre la dégradation des sols,
- Sensibiliser les populations rurales à la protection de leur environnement,
- Initier les jeunes dans l'entrepreneuriat.
- Etc.

Loin de dresser un bilan exhaustif de toutes les activités dans ces différents domaines, il faut souligner que les grandes lignes de leurs actions accomplies à ce jour se résument en :

La participation à toutes les rencontres organisées par les regroupements d'ONG et Faïtières ;
Les formations et colloques organisés ; etc.

L'association pour son fonctionnement s'autofinance par leurs membres à travers des cotisations mensuelles et exceptionnelles, ce qui leur a permis d'entamer certains projets en attendant d'éventuels financements. Parmi les projets entamés conformément à leurs objectifs, on cite :

- Le projet de reboisement à Atamtou (Préfecture de la Binah, Région de la Kara) ;
- Le projet de l'apiculture à Blitta (Préfecture de Blitta ; Région Centrale) ;
- Les études forestières de l'avant-projet PPD 37/02 Rév.1 (F) (Préfecture des Lacs ; Région Maritime) ;

- Les études forestières de l'avant-projet PPD 136/07 Rév.1 (F) (Régions Centrale et de la Kara) .

2) Infrastructure) :

AMEN ne dispose pas assez de moyens. Toutefois, pour le recyclage et la formation continue de leur personnel, il recourt aux équipements de formations des centres construits à cet effet par le Gouvernement. Les supports pédagogiques sont souvent fournis par l'association et/ou les regroupements d'ONG. Pour les formations de longue durée, les grandes écoles spécialisées de la sous- région africaine sont souvent sollicitées.

3) Budget : (en \$US)

<i>Années</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
<i>Rubriques</i>			
Personnels	21588	21451	19130
Déplacements	5000	3000	3500
Missions	4005	6018	3252
Immobilisations	1200	1200	1200
Consommables	1200	2500	2600
Totaux	32993	34169	29682

4) Personnel :

Rubriques	Nombres
(g) Diplômes universitaires BAC + 5, 6 ou 7 ans	05
(h) Enseignants, Assistants, Moniteurs	08
(i) Personnel administratif	09
(j) Personnel des domaines connexes	19

ANNEXE 2. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS DES PRINCIPAUX EXPERTS MOBILISÉS PAR L'AGENCE D'EXÉCUTION.

Coordonnateur National de l'avant-projet (CN)

La personne est chargée de prendre les dispositions de mise en œuvre de l'avant -projet ; elle travaillera en étroite collaboration avec les différents consultants; elle élabore le plan de travail détaillé, elle facilite la concertation et la collaboration avec toutes les institutions impliquées dans la réalisation de l'avant – projet ; elle prépare la documentation appropriée pour l'expert et les sous-traitants; elle organise le séminaire d'évaluation des résultats de l'avant – projet ; elle participe à l'élaboration du document de projet d'aménagement et de restauration des . Elle doit se familiariser avec les procédures de l'OIBT en particulier avec la gestion financière et l'élaboration de rapports;

Elle élabore le rapport d'achèvement de l'exécution de l'avant-projet; elle aura à faire la revue sommaire de la situation d'avant –projet ; préciser les termes de référence des différentes études en relation avec la situation d'avant – projet ; briefer les différents consultants et enfin mener la concertation avec les parties prenantes et certains cadres du Ministère en charge des forêts.

Secrétaire/assistant administratif et financier :

Elle se charge du fonctionnement du secrétariat, de la comptabilité et du dossier administratif.

Chauffeur- Garçon de courses

La personne s'occupe de la transmission des courriers et gère le parc automobile.

ANNEXE 3 : CAHIER DES CHARGES DU PERSONNEL ET DES CONSULTANTS RÉMUNÉRÉS PAR L'OIBT.

Expert National de l'avant-projet

Sur la base des différentes études menées sur la zone et les recommandations du séminaire de validation et en suivant les procédures de l'élaboration de projets OIBT, l'Expert National aura à :

- élaborer le draft de la stratégie et une proposition de projet à présenter pour adoption au séminaire de validation du document de proposition de projet;
- finaliser la stratégie et la proposition de projet en tenant compte des résolutions et recommandations du séminaire à soumettre à l'OIBT ;
- Présenter la stratégie et la proposition de projet à la commission d'évaluation ;
- Rédiger le rapport technique final de l'avant-projet avec en appendice la synthèse des études réalisées et de la proposition de projet formulée.
- Rester disponible pour intégrer les amendements formulés par les parties prenantes et éventuellement par le panel des experts de l'OIBT.

l'Expert National devra disposer d'au moins dix (10) ans d'expériences en élaboration des propositions de projets suivant le manuel de formulation de projets de l'OIBT.

Consultant aux études forestières

Les études forestières et fauniques vont :

- Identifier et cartographier les formations végétales et les habitats de la zones ciblée, au moyen des cartes de végétation, des photos aériennes et satellitaires, et de la vérification sur terrain; effectuer des visites nécessaires sur terrain de certains habitats d'importance particulière pour la conservation;
- Analyser l'état de la planification de l'utilisation des terres dans la région ciblée
- Synthétiser et analyser les données existantes sur la biodiversité des forêts de la région ciblée;
- Décrire et cartographier les habitats sous diverses pressions contenant des espèces rares ou menaces, ou des associations végétales d'intérêt scientifique ou culturel particulier; décrire la biodiversité de ces habitats;
- Evaluer le potentiel d'usage multiple des ressources forestières de la zone ciblée par les communautés pour couvrir les besoins des communautés locales ainsi que la demande nationale des produits ligneux et non-ligneux;
- Décrire le milieu physique en produisant des informations sur la situation géographique, le climat, les sols, l'hydrographie, etc.;
- Inventorier rapidement et décrire les principales formations forestières ainsi que toutes les autres formations associées dans la zone d'étude;
- Evaluer la biodiversité des différentes formations identifiées (habitats, flore, faune et autres organismes);
- Produire la carte de la végétation et estimer les superficies couvertes par chaque formation végétale représentée;
- Produire si possible la liste des espèces de flore et de faune endémiques, rares, menacées ou en voie de disparition dans la zone d'intervention de l'avant-projet;
- Identifier toutes les activités humaines réalisées dans la zone et leurs impacts sur la conservation et la gestion durable des formations forestières dans la zone;
- Produire la carte d'occupation des terres (plan de zonage);
- Identifier les problèmes liés à la conservation, la restauration et la gestion durable des formations forestières dans la zone d'intervention de l'avant-projet;
- Identifier et évaluer les essais de reboisement existants (techniques de régénération, traitements sylviculturaux appliqués, mécanismes de gestion et de suivi, contraintes, etc.);
- Evaluer les possibilités et les contraintes de régénération naturelle et de reboisement;
- Réaliser une analyse des contraintes et des opportunités pour la conservation, la restauration et la gestion durable des formations forestières des montagnes;
- Elaborer la carte proprement dite de la zone de la plaine du Mono incluant les villages cibles et les sites potentiels de forêts communautaires à créer par le projet.
- Proposer un modèle d'aménagement participatif pour la conservation, la restauration et la gestion durable des formations forestières dans la zone d'intervention de l'avant-projet;

- Participer activement au séminaire d'évaluation et de validation des différentes études menées et à l'atelier d'évaluation du document de projet à soumettre à l'OIBT.
Ces études forestières et fauniques seront réalisées par l'association AEM- Togo avérée dans le domaine.

Consultant aux études socioéconomiques

- Identifier les parties prenantes du futur projet ;
- Elaborer une carte sociale de la région (localisation des villages, centre de populations, infrastructure sociales, dépendance sur les ressources naturelles ;
- Mener une enquête socio-économique pour établir les données de référence du contexte socio-économique et de l'utilisation des ressources ;
- Caractériser la dynamique des échanges économiques entre la région et le reste du pays ;
- Chercher les données sur l'utilisation actuelles des ressources naturelles dans la région et faire des projections pour le futur ;
- Chercher l'information sur les droits traditionnels d'accès aux ressources forestières, les mouvements migratoires, les aspects culturels pertinents pour la conservation de la biodiversité ;
- Chercher les informations pertinentes sur les savoirs locaux pertinents pour la gestion de la biodiversité ;
- Chercher l'information sur l'attitude de communautés locales vis à vis des objectifs de gestion et conservation de la biodiversité ;
- Participer activement dans l'atelier de restitution des résultats de l'étude socio-économique ;
- Proposer les orientations pour une participation adéquate des parties prenantes dans l'exécution du projet envisagé.
- Déterminer le rôle crucial des femmes sur le plan de la gestion forestière, à l'accès aux ressources financières, à la technologie, à l'éducation et à la formation ; et les opportunités de prendre part à la prise de décisions.
- Préciser les avantages et désavantages des femmes dans les industries des bois, disposer d'une égalité d'accès aux opportunités d'emploi ;
- Déterminer le potentiel des femmes à s'impliquer dans l'économie forestière nationale, à y contribuer et
- Promouvoir l'égalité des sexes et à autonomiser les femmes dans le secteur des forêts communautaires.
- Promouvoir le rôle des femmes dans la structure de gouvernance des forêts communautaires au niveau cantonal, régional et national.
- Participer activement au séminaire d'évaluation et de validation des différentes études menées et à l'atelier d'évaluation du document de projet à soumettre à l'OIBT.
Ces études socioéconomiques seront réalisées par l'association Hydrautex-Togo avérée dans le domaine.

N.B. Dans toutes les activités, analyses et recommandations, le sous-traitant démontrera suffisamment sa sensibilité sur la dimension de l'équité genre.

Consultant aux études juridiques

- Identifier les parties prenantes du futur projet ;
- Elaborer une carte sociale de la région (localisation des villages, centre de populations, infrastructure sociales, dépendance sur les ressources naturelles ;
- Etudier la structure sociale, les relations sociopolitiques entre les communautés et les groupes sociaux locaux (conflits, compétition, coopération); étudier le foncier dans la zone ;
- Chercher les informations pertinentes sur les savoirs locaux pertinents pour la gestion de la biodiversité;
- Chercher l'information sur l'attitude de communautés locales vis à vis des objectifs de gestion et conservation de la biodiversité;
- Participer activement dans l'atelier de restitution des résultats de l'étude socio-économique;
- Proposer les orientations pour une participation adéquate des parties prenantes dans l'exécution du projet envisagé.
- Identifier les exigences institutionnelles et les besoins afférents à l'exécution des mesures d'atténuation et de suivi

- Participer activement au séminaire d'évaluation et de validation des différentes études menées et à l'atelier d'évaluation du document de projet à soumettre à l'OIBT.
Ces études juridiques seront réalisées par un consultant avéré dans le domaine.

Consultant en études d'impacts environnementales et sociales

1. Introduction

- Le projet à évaluer et le but de l'évaluation
- Les exigences de l'OIBT, des lois du Togo et des conventions internationales pertinentes
- L'Agence d'exécution

2. Généralités

- Agences et institutions concernées
- Description brève du Projet envisagé
- Etat actuel et Plan de Travail de la préparation du Projet
- Relations avec les études antérieures
- Relation avec d'autres projets dans la même région.

3. Objectifs

- Objectif spécifique de l'EIE
- Objectifs du Projet envisagé et leur analyse
- Relations de travail avec les études d'autres Projets et d'autres équipes d'études
- L'approche envisagée pour les concertations avec les groupes affectés.

4. La Zone d'Etude (inclure la carte)

- Spécifier la région ciblée

5. Travail Spécifique à effectuer :

5.1 Décrire le Projet en détail, avec accent sur les aspects qui représentent des risques ou des activités qui vont générer les impacts.

5.2 Décrire l'environnement de la région d'étude

- Environnement physique
- Environnement biologique
- Caractéristiques sociales et culturelles.

5.3 Décrire les considérations légales et réglementaires

5.4 Déterminer les impacts potentiels

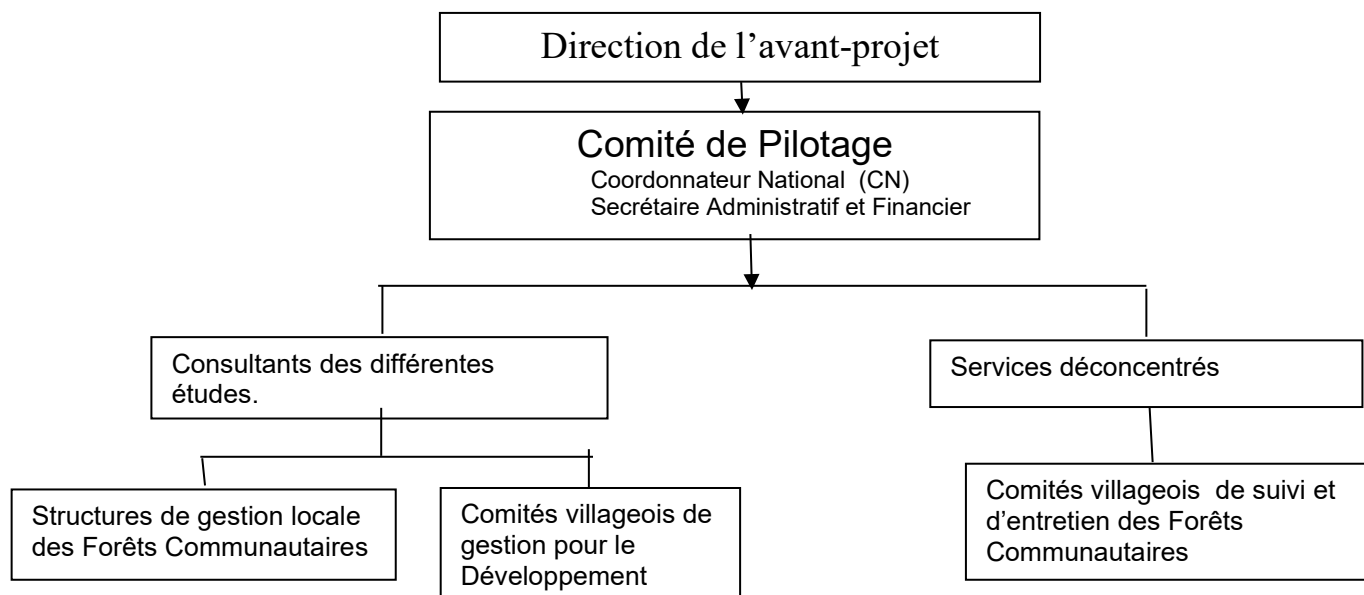
- Caractériser les données de la ligne de référence et autre information utilisée et montrer leur degré de fiabilité
- Décrire les impacts positifs et négatifs, réversibles et irréversibles, temporaires et de long terme
- Identifier les mesures pour la réduction ou l'atténuation d'impacts
- Quantifier et assigner les valeurs financières et économiques aux impacts, et indiquer les mesures d'atténuation
- En cas de besoin, élaborer les fiches des études à mener pour obtenir l'information manquante

5.5 Décrire et analyser les alternatives

- Décrire les alternatives qui ont été étudiées par d'autres
- Identifier les alternatives envisagées par le projet (ou d'autres) qui pourraient permettre de réaliser les objectifs du Projet

- Effectuer une analyse comparative technique, économique, sociale et environnementale des alternatives du projet envisagé
- 5.6 Développer un plan d'atténuation des impacts négatifs
- Inclure les objectifs, les modalités d'exécution, le plan de travail proposé et le budget
- 5.7 Elaborer un plan pour le suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation ou de compensation des impacts du projet. Y inclure les études de la ligne de référence nécessaire et les coûts.
- 5.8 Identifier les exigences institutionnelles et les besoins afférents à l'exécution des mesures d'atténuation et de suivi.
- 5.9 Identifier les actions pouvant :
- Contribuer à un développement durable et à l'atténuation de la pauvreté ;
 - Conserver et soutenir des mécanismes visant à apporter des ressources financières nouvelles et additionnelles afin de renforcer la capacité des acteurs du projet ;
 - Encourager les membres de la communauté cible à soutenir et à développer des activités de reboisement ainsi que la remise en état et la restauration des terres forestières dégradées, compte dûment tenu des intérêts des communautés locales ;
 - Encourager les membres de la communauté cible à reconnaître le rôle de toutes les parties locales dépendantes des forêts dans la gestion durable des forêts.
- 5.13 Présenter un rapport contenant ce qui suit
- Un résumé exécutif
 - La description du projet envisagé
 - Une description de l'environnement
 - Une description des impacts environnementaux significatifs
 - Une analyse des alternatives de la proposition de projet
 - Un Plan de mesures d'atténuation et les coûts
 - Un plan de suivi et les coûts
 - Une description des besoins de changements, renforcement ou réforme du cadre légal et institutionnel en rapport avec les mesures d'atténuation et du suivi
 - Les besoins et un plan et les coûts pour la formation
 - Les stratégies pour l'implication interinstitutionnelle
 - Une liste des références et des personnes ressources.
 - Participer activement au séminaire d'évaluation et de validation des différentes études menées et à l'atelier d'évaluation du document de projet à soumettre à l'OIBT. Ces études d'impacts environnementales et sociales seront réalisées par un consultant avéré dans le domaine.

ANNEXE 4 : ORGANIGRAMME DE L'AVANT- PROJET



ANNEXE 5 : CARTES DE LA ZONE DE L'AVANT-PROJET

Figure 5.1 : Carte des zones éco floristiques du Togo.

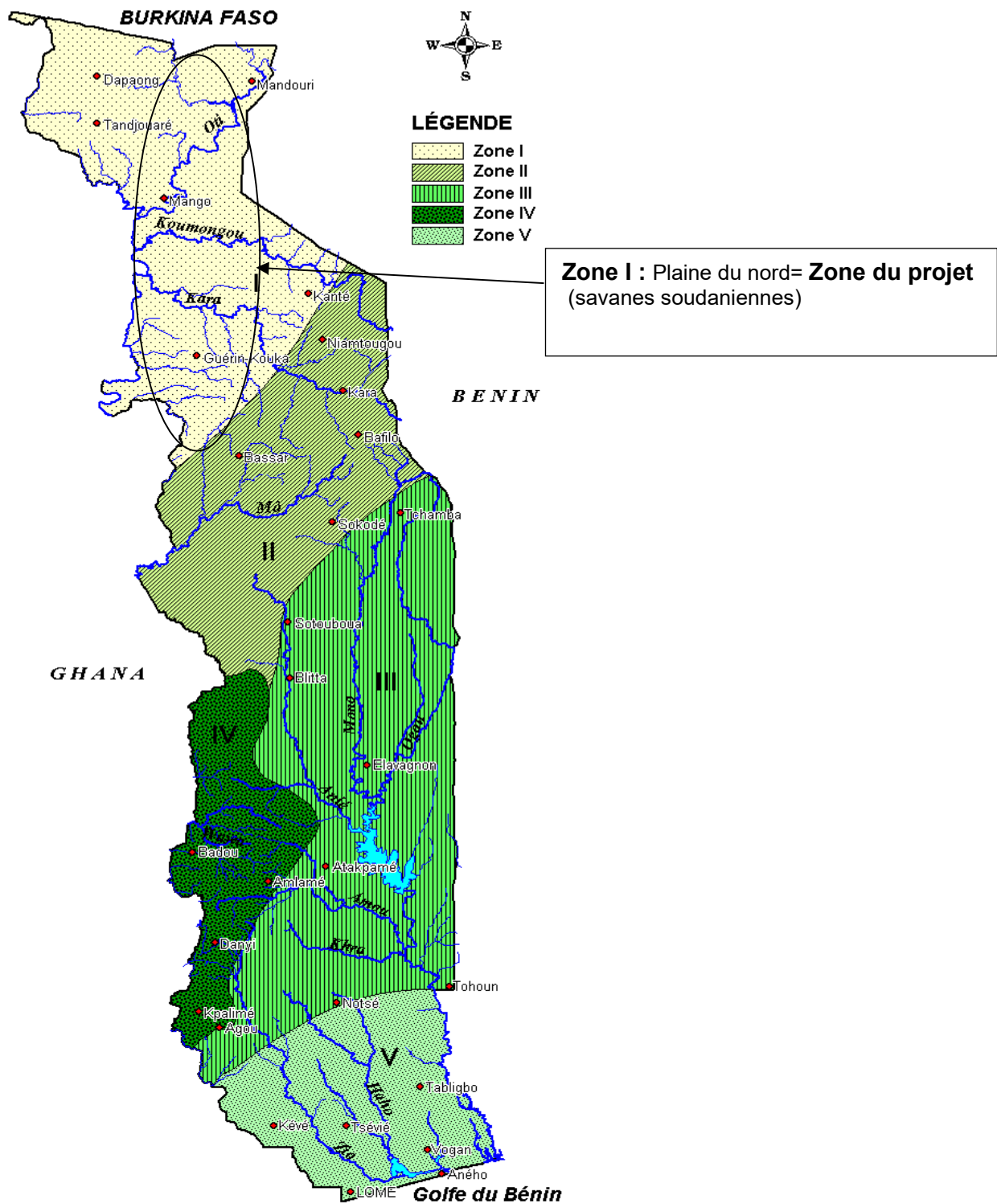
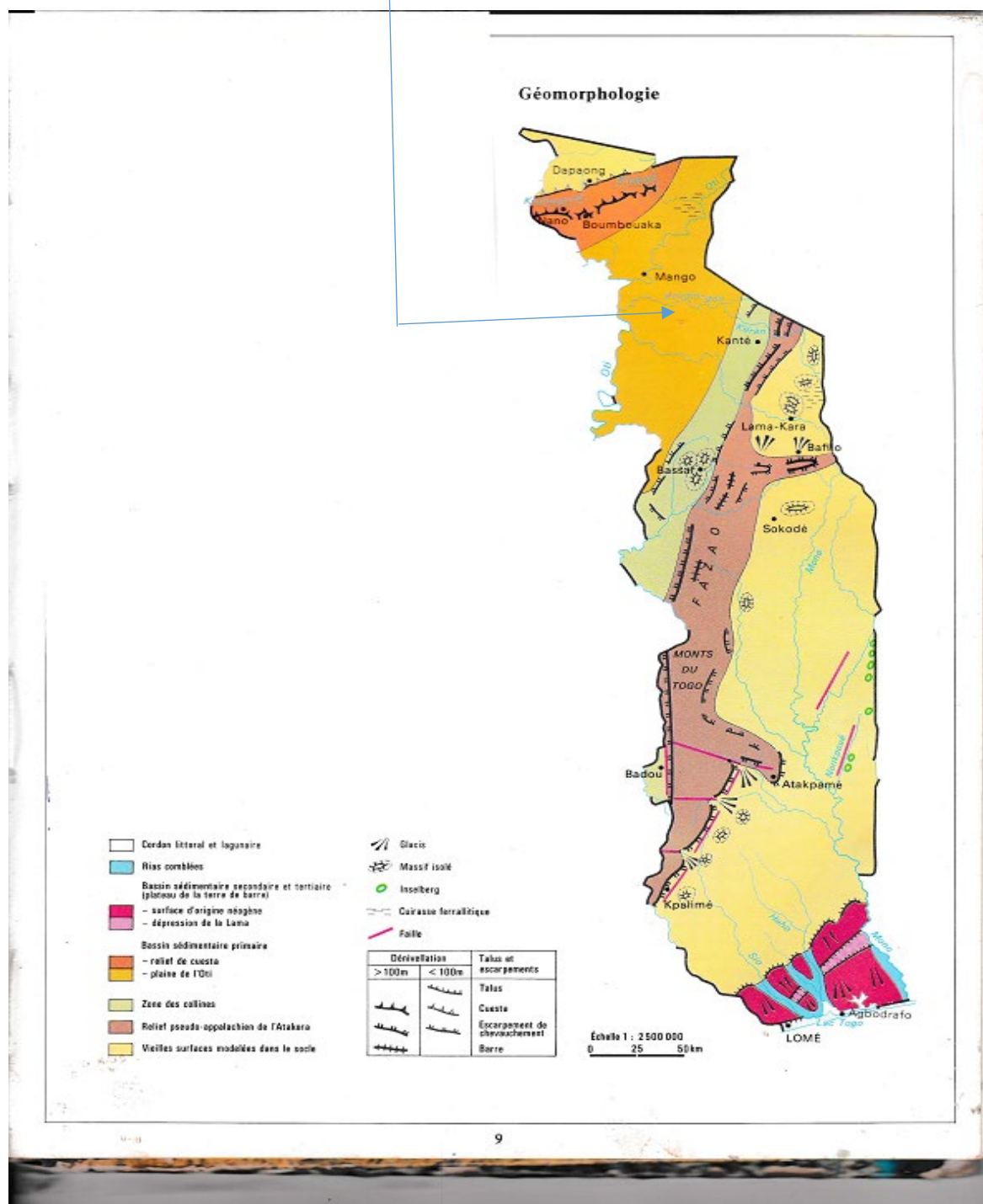


Figure 2: Subdivisions écologiques du Togo (Ern, 1979).

I : Plaines du nord (savanes soudaniennes) ; **II :** Montagnes du nord (savanes + forêts denses sèches) ; **III :** Plaines du centre (savanes boisées guinéennes) ; **IV :** Section méridionale des Monts du Togo (forêts denses semi-décidues) ; **V :** plaine côtière du sud Togo (mosaïques savanes, reliques de forêts, jachères, etc.).

Figure 5.2. Carte illustrant la Zone de la plaine de l'Oti au Togo.

Plaine de l'OTI = Zone du projet (cf. Légende ci-dessous)



Annexe 6: Tableau de l'évaluation globale et les recommandations spécifiques du 58e Panel

d'experts.

No	Recommandations du Panel des experts	Modifications apportées
1	Améliorer la section 1.1 (Origine et justification) en insérant les cartes de localisation géographique de la zone cible du futur projet	La section 1.1 (Origine et justification) a été améliorée en insérant les cartes de localisation géographique de la zone cible du futur projet. Cf. 1.1. Origine et justification aux pages 1 et 2.
2	Améliorer la sous-section 1.2.1 (Conformité avec les objectifs et priorités de l'OIBT) en y incluant les éléments relatifs à la conformité avec les priorités stratégiques pertinentes et les cibles connexes spécifiées dans l'actuel Plan d'action stratégique de l'OIBT 2022-2026.	La sous-section 1.2.1 (Conformité avec les objectifs et priorités de l'OIBT) a été améliorée en incluant les éléments relatifs à la conformité avec les priorités stratégiques pertinentes et les cibles connexes spécifiées dans l'actuel Plan d'action stratégique de l'OIBT 2022-2026. Cf. 1.2.1 Conformité avec les objectifs et priorités de l'OIBT à la page 2 et la page 3.
3	Ajouter à la Section 3.3 (Approches et méthodes de mise en œuvre) quelques références aux éléments pertinents des Directives environnementales et sociales de l'OIBT (PS-23), ainsi que des Directives OIBT sur l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes (PS-22), aux fins de l'étude socio-économique et de l'évaluation environnementale à réaliser pendant la mise en œuvre préalable au projet.	La section 3.3 (Approches et méthodes de mise en œuvre) a été améliorée en ajoutant quelques références aux éléments pertinents des Directives environnementales et sociales de l'OIBT, ainsi que des Directives OIBT sur l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes. Cf. 3.3 (Approches et méthodes de mise en œuvre) à la page 14
4	Réajuster le budget de l'OIBT conformément à l'évaluation globale et aux recommandations spécifiques susmentionnées, ainsi que de la manière suivante: a) Supprimer la ligne budgétaire 12.2 (conducteur) et la ligne budgétaire 51 (carburant pour véhicules) car aucun véhicule ne sera acheté avec le budget de l'OIBT pour la mise en œuvre préalable au projet, b) Recalculer les coûts d'appui aux programmes de l'OIBT (sous-composante 83) afin de se conformer au nouveau taux standard de 12% du total des coûts préalables aux projets de l'OIBT, après suppression des lignes budgétaires susmentionnées; et	Le budget a été réajusté en supprimant les lignes budgétaires 12.2 et 51 Cf. 3.5 (budget) aux pages 18 à 22
5	Inclure une annexe qui présente l'évaluation globale et les recommandations spécifiques du 58e comité d'experts et les modifications correspondantes sous forme de tableau. Les modifications doivent également être mises en évidence (en gras et soulignés) dans le texte.	Tous les apports conformément aux observations du 58e Groupe d'experts ont été mis en gras et soulignés dans le texte et annexés au présent document

Catégorie C sur la liste de contrôle des lignes directrices de gestion environnementale et sociale (ESM)

La proposition de projet concerne la Catégorie C : risque minime ou nul.

D'après le **questionnaire de filtrage environnemental et social de l'OIBT** renseigné ci-dessous, les risques/impacts potentiels du projet sont classés en catégorie C car le projet futur présentera des impacts environnementaux et sociaux qui ne sont pas délétères. Ce projet impliquera des activités de reboisement de petite échelle avec des espèces locales.

Les objectifs et les activités du projet à réaliser cadrent parfaitement avec les lignes directrices de l'OIBT qui entérinent cinq principes découlant des Objectifs de développement durable et des Objectifs mondiaux relatifs aux forêts, lesquels sont essentiels pour atteindre les objectifs centraux de l'OIBT à savoir: 1) viabilité environnementale; 2) viabilité sociale; 3) égalité entre les sexes et autonomisation des femmes; 4) bonne gouvernance; et 5) sécurité du foncier forestier et accès aux ressources forestières.

Annexe 7: Questionnaire de filtrage environnemental et social de l'OIBT

Numéro de projet (figurant sur le descriptif): **PPD 203/23 (F)**

Évaluateur: **DJAKAMBI Banlipo**

Date: **Février 2023**

Questionnaire de filtrage environnemental et social (ES) est destiné à être utilisé par les auteurs d'une proposition de projet pour mener, sur la base des données et informations disponibles, le filtrage ES initial des risques/impacts potentiels que présente une proposition de projet¹. Veuillez répondre à chacune des questions par l'une des options suivantes: Oui, Non, Inconnu ou Sans objet (S. O.). Après avoir renseigné le questionnaire, veuillez classer les risques/impacts potentiels en catégorie A (risque élevé), catégorie B (risque modéré) ou catégorie C (risque faible ou nul).	
1ère PARTIE: PRINCIPES Questions 1 à 11 – Les activités/interventions du projet sont-elles susceptibles de:	Réponse (Oui, Non, Inconnu ou S. O.)
Principe 1: Viabilité environnementale.	
1. avoir un impact délétère sur les fonctions essentielles des écosystèmes forestiers, par ex., en réduisant le piégeage du carbone ou la diminution des risques de catastrophe, ou encore en nuisant à la santé de la forêt, à la qualité de l'eau ou à la qualité de l'air?	Non
2. avoir un impact délétère (direct ou indirect) sur des espèces (inscrites ou proposées à l'inscription) qui sont menacées ou en danger au plan national ou international, ou bien sur leurs habitats?	Non
Brève justification des réponses aux questions 1 et 2. <i>La viabilité environnementale englobe les fonctions essentielles qu'assurent les écosystèmes forestiers, dont la conservation des sols et des eaux, le piégeage du carbone et la réduction des risques de catastrophe, ainsi que les valeurs de la biodiversité forestière.(que prône le présent projet). En phase avec l'ODD 15 et les OMF 2 et 3, l'OIBT s'est engagée à conserver, à maintenir et, dans la mesure du possible, à restaurer les services éco systémiques forestiers, à conserver et à utiliser en mode durable la biodiversité, et à préserver et à améliorer la santé et la vitalité de la forêt.</i>	
Principe 2: Viabilité sociale	
3. avoir un impact délétère sur les moyens d'existence, de subsistance, ou le bien-être de communautés, y compris de personnes marginalisées ou vulnérables ou bien de groupes ou populations vivant dans la pauvreté?	Non
4. avoir un impact délétère sur les avantages et opportunités socioéconomiques, les conditions de travail ou le patrimoine culturel?	Non
Brève justification des réponses aux questions 3 et 4. <i>La viabilité sociale fait référence aux populations, ménages, communautés, travailleurs et autres groupes de société vivant dans un lieu donné ou en étant riverains, ou encore participant à une initiative, qui sont susceptibles d'être touchés favorablement par le projet. En phase avec l'ODD 8 et l'OMF 2, l'OIBT s'est engagée à maintenir et à valoriser les avantages et opportunités socioéconomiques dérivés des forêts, à soutenir la création d'emploi et des conditions de travail décentes et saines, et à préserver le patrimoine culturel.</i>	
Principe 3: Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes	
5. avoir un impact délétère sur l'égalité entre les sexes ou sur la situation des femmes et des filles?	Non

6. défavoriser les femmes en raison de leur sexe ou de leur rendre difficile de participer à la conception et à la mise en œuvre du projet, de l'influencer et d'en bénéficier?	Non
Brève justification des réponses aux questions 5 et 6. <i>L'égalité entre les sexes est une question qui relève des droits humains et une valeur centrale de l'OIBT. Cette notion du genre est prise en compte par le projet et l'accent est mis sur l'employabilité de la femme et de la jeune fille. En phase avec l'ODD 5 et les Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, l'OIBT s'est engagée à prendre systématiquement en compte la question sexospécifique et à améliorer les résultats en matière d'égalité entre les sexes dans l'ensemble de ses travaux de politique et de projets. L'OIBT reconnaît que les projets et autres activités qui s'efforcent de combler les disparités entre les sexes et d'autonomiser les femmes à tous les niveaux permettront d'accélérer la réalisation de ses objectifs.</i>	
Principe 4 : Bonne gouvernance	
7. très peu permettre aux parties prenantes de participer de manière significative à une partie quelconque du processus du projet ou de présenter un manque de transparence, de reddition de comptes ou d'inclusivité dans le processus décisionnel ?	Non
8. favoriser une approche qui ne soit pas de nature intersectorielle pour déterminer les problèmes et les résoudre ?	Non
9. ne pas respecter l'État de droit ?	Non
Brève justification des réponses aux questions 7 à 9. <i>La gouvernance désigne le processus consistant à prendre des décisions et à les mettre en œuvre. En phase avec l'ODD 17 et l'OMF 5, l'OIBT reconnaît que la bonne gouvernance s'inscrit dans un processus décisionnel de nature participative, transparente, réactive et inclusive; des politiques intersectorielles cohérentes; des institutions redevables et efficaces; et l'État de droit. L'OIBT s'est engagée à promouvoir la bonne gouvernance, laquelle est essentielle pour atteindre les objectifs du présent projet.</i> <i>La concertation et la consultation permanente restent les clefs du succès du projet. En cas de résistance ou de rejet du projet, aucune action ne sera entreprise. Les porteurs d'enjeux dans chaque milieu seront responsabilisés pour favoriser l'adhésion et l'appropriation du projet. Les décisions seront prises de façon consensuelles avec ces porteurs d'enjeux (autorités traditionnelles, leaders d'opinions, représentant de la diaspora, responsables d'associations de jeunes et de femmes etc.).</i>	
Principe 5: Sécurité du foncier forestier et accès aux ressources forestières	
10. déclencher des conflits fonciers ou aggraver des problèmes non résolus concernant des droits juridiques ou coutumiers sur des terres forestières ou sur l'accès aux ressources forestières?	Non
11. avoir un impact délétère sur des populations autochtones sur le plan de leurs droits, terres, ressources ou moyens d'existence traditionnels, ou empiéter sur des territoires que des populations autochtones ont coutume d'utiliser ou d'occuper?	Non
Brève justification des réponses aux questions 10 et 11. <i>La sécurité du foncier forestier et l'accès aux ressources forestières constituent un aspect important d'une bonne gouvernance. La sécurité du foncier est essentielle pour assurer les moyens d'existence, la subsistance, le bien-être et la résilience des communautés tributaires des forêts, et pour réaliser la gestion durable des forêts (GDF) à l'échelon local. En phase avec l'ODD 1, l'OIBT s'est engagée à pleinement reconnaître et à appuyer le droit de propriété, le contrôle et les droits coutumiers des communautés locales et populations autochtones sur les terres forestières et leurs ressources.</i> <i>En toute sécurité foncière, le projet sera réalisé sur les terres appartenant aux communautés, il n'y aura aucun risque que le projet ait un impact négatif sur leurs droits, leurs terres, ressources ou moyens d'existence traditionnels.</i>	
2e PARTIE: NORMES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	Réponse (Oui, Non, Inconnu ou S. O.)
Questions 1 à 30 – Si le projet est mis en œuvre, est-il susceptible de:	
NES 1: Mobilisation des parties prenantes	
1. assurer que les parties prenantes seront impliquées à tous les stades du cycle du projet, y compris sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation?	Oui
2. améliorer les dispositifs en place sur le plan du foncier forestier?	Oui
NES 2: Analyse sexospécifique	
3. offrir des opportunités équitables aux hommes et aux femmes dans le cadre des concertations des parties prenantes et du processus décisionnel au cours de la formulation, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet?	Oui
4. générer des avantages partagés entre les sexes dans le cadre des interventions du projet?	Oui
5. inclure le recueil de données quantitatives ou qualitatives ventilées par sexe?	Oui
NES 3: Conservation de la biodiversité et protection des services éco systémiques	
6. refléter une démarche intégrée de conservation et de développement pour définir les interventions du projet destinées à gérer ses impacts?	Oui

7. respecter les Directives OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois?	Oui
8. être conforme aux lois et réglementations nationales, infranationales et locales qui sont applicables?	Oui
9. être conforme aux obligations internationales de votre pays (par ex., en sa qualité de partie à la Convention sur la diversité biologique, à la Convention sur le commerce international des espèces et faune et de flore sauvages menacées d'extinction et à la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale)?	Oui
10. exacerber des conflits entre l'humain et la faune ou des problèmes liés à la viande de brousse?	Non
11. dégrader des forêts primaires, des habitats critiques ou sensibles au plan environnemental ou des aires de conservation de haute valeur, ou présenter des risques pour des espèces en danger ou menacées?	Non
12. accroître la vulnérabilité d'une forêt aux maladies, nuisibles, espèces envahissantes exotiques ou incendies de forêt?	Non
13. accroître les risques de catastrophe (par ex., inondations, glissements de terrain)?	Non
NES 4: Atténuation du changement climatique (y compris par le stockage du carbone dans les produits ligneux) et adaptation à ses effets fondés sur les forêts.	
14. maintenir ou augmenter/valoriser la surface forestière et/ou les stocks de carbone?	Oui
15. accroître les risques d'incendie de forêt?	Non
16. maintenir ou accroître la résilience et la capacité d'adaptation des écosystèmes forestiers et des communautés locales face aux catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique?	Oui
17. être conforme aux obligations internationales pertinentes de votre pays en sa qualité de partie à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à l'Accord de Paris sur le changement climatique, lesquelles alimentent les contributions déterminées au niveau national (NDC) de celui-ci?	Oui
NES 5: Gestion durable des forêts tropicales naturelles	
18. bénéficié aux communautés locales?	Oui
19. respecter les Lignes directrices volontaires pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles?	Oui
20. appliquer des techniques d'exploitation à faible impact?	Oui
21. être conforme aux normes nationales, infranationales et locales régissant la performance de la gestion durable ainsi qu'aux normes de sécurité des travailleurs forestiers (par ex., bûcherons et opérateurs d'engins) applicables?	Oui
22. être conforme aux obligations internationales de votre pays (par ex., en qualité de membre de l'Organisation internationale du travail) qui sont concernées?	Oui
NES 6: Restauration et réhabilitation de paysages forestiers dégradés	
23. respecter les Directives pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical?	Oui
24. respecter les Directives de l'OIBT pour la création et l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales?	Oui
25. sélectionner les espèces arborées à planter en étroite concertation avec les parties prenantes locales, en tenant compte des valeurs des espèces aux plans écologique, social, culturel et économique?	Oui
NES 7: Production et transformation de produits forestiers (ligneux et non ligneux)	
26. créer des emplois locaux, de l'activité commerciale ou des opportunités de marché?	Oui
27. promouvoir une production et une transformation des produits forestiers qui soit efficiente et innovante?	Oui
28. être conforme aux normes nationales, infranationales et locales en matière de qualité de l'air et de l'eau ainsi qu'aux normes professionnelles en vigueur s'appliquant au personnel employé dans la production (par ex., concernant l'hygiène et la sécurité, le travail des enfants et le harcèlement sexuel)?	Oui
29. être conforme aux obligations internationales de votre pays qui sont concernées (par ex., en qualité de partie à la Convention sur la diversité biologique, à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et à la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale, ou de membre de l'Organisation internationale du travail)?	Oui
30. réduire les résidus et/ou accroître le recyclage?	Oui

Figure 1: Carte illustrant la Plaine du nord y compris la Zone de la plaine de l'Oti (Zone I)

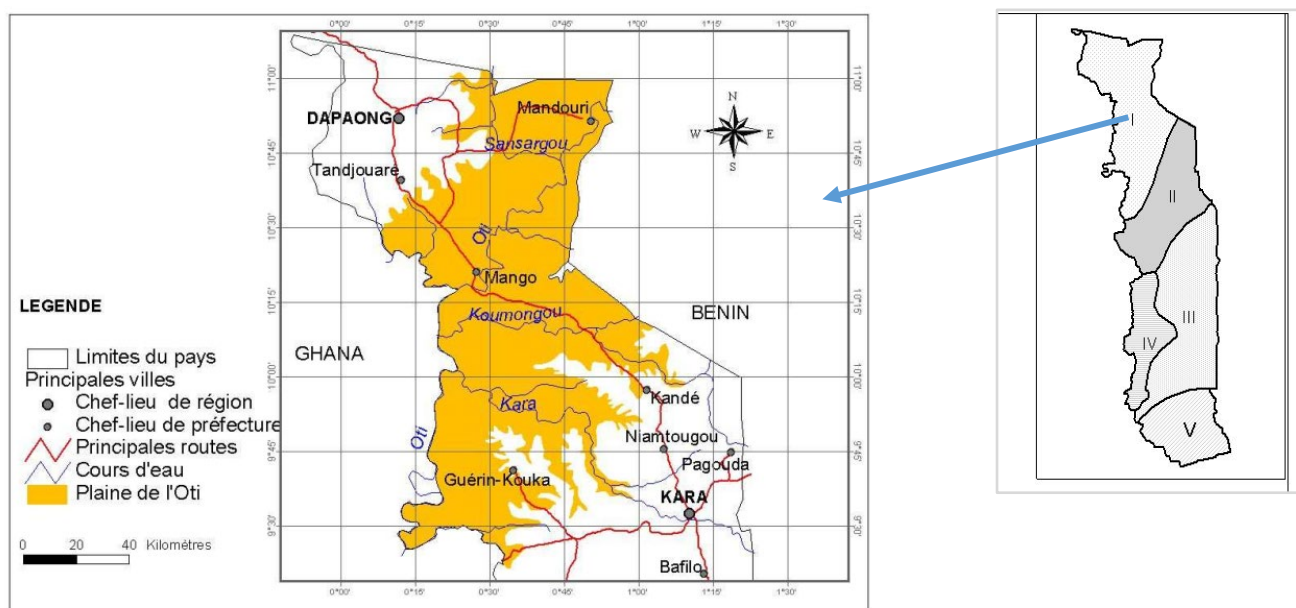


Figure 2: Carte illustrant la Zone de la plaine de l'Oti au Togo (Zone du projet).

